



HAL
open science

Dispositifs favorisant les apprentissages fondamentaux en matière de compétence langagière : enjeux, pratiques et résultats

Mathilde Steen

► To cite this version:

Mathilde Steen. Dispositifs favorisant les apprentissages fondamentaux en matière de compétence langagière : enjeux, pratiques et résultats. Education. 2017. dumas-01755058

HAL Id: dumas-01755058

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01755058>

Submitted on 30 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Année universitaire 2016-2017

Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Mention Premier degré

**DISPOSITIFS FAVORISANT LES APPRENTISSAGES
FONDAMENTAUX EN MATIERE DE COMPETENCE
LANGAGIERE : ENJEUX, PRATIQUES ET RESULTATS**

Présenté par Mathilde STEEN

Mémoire de M2 encadré par Catherine BRISSAUD

Attestation de non-plagiat

Je soussigné(e) **Mathilde STEEN**

Auteur du mémoire de master 2 ou de l'écrit scientifique réflexif MEEF-PE

DISPOSITIFS FAVORISANT LES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX EN MATIERE DE COMPETENCE LANGAGIERE : ENJEUX, PRATIQUES ET RESULTATS

déclare sur l'honneur que ce mémoire est le fruit d'un travail personnel, que je n'ai ni contrefait, ni falsifié, ni copié tout ou partie de l'œuvre d'autrui afin de la faire passer pour mienne.

Toutes les sources d'information utilisées et les citations d'auteur ont été mentionnées conformément aux usages en vigueur.

Je suis conscient(e) que le fait de ne pas citer une source ou de ne pas la citer clairement et complètement est constitutif de plagiat, que le plagiat est considéré comme une faute grave au sein de l'Université, pouvant être sévèrement sanctionnée par la loi.

Fait à Annecy,
Le 09.05.2017

Signature de l'étudiant(e)



Autorisation de diffusion électronique d'un mémoire de Master 2 MEEF dans la base DUMAS¹

Autorisation de l'étudiant(e)

Je soussignée Mathilde STEEN, auteur et signataire du mémoire de niveau Master 2, intitulé :

**DISPOSITIFS FAVORISANT LES APPRENTISSAGES
FONDAMENTAUX EN MATIERE DE COMPETENCE LANGAGIERE : ENJEUX,
PRATIQUES ET RESULTATS**

, agissant en l'absence de toute contrainte, **autorise**

le Service Interétablissement de Documentation de l'Université Grenoble Alpes-Grenoble INP à le diffuser, sans limitation de temps, sur la base DUMAS en texte intégral.

- Je certifie la conformité de la version électronique déposée avec l'exemplaire imprimé remis au jury.
- Je m'engage à signaler les documents pour lesquels je ne détiens pas les droits de reproduction et de représentation ou les autorisations afférentes. Ces documents devront être masqués ou retirés de la version diffusée sur la base DUMAS par les auteurs.
- La présente autorisation de diffusion n'a pas de caractère exclusif. L'auteur conserve par conséquent toutes les possibilités de cession de ses droits et de diffusion concomitante de son mémoire.
- Je renonce à toute rémunération pour la diffusion effectuée dans les conditions précisées ci-dessus.
- Conformément à la loi « informatiques et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, je pourrai à tout moment modifier cette autorisation de diffusion par simple lettre ou courriel à la BUPE : membupe@univ-grenoble-alpes.fr

Fait à Annecy, le 09.05.2017

Signature de l'étudiants(e),
Précédée de la mention « bon pour accord »

Bon pour accord


¹ La base DUMAS (Dépôt Universitaire des Mémoires Après Soutenance) est en accès libre à l'adresse : <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/>
NB : le mémoire sera diffusé sur Dumas si la note obtenue pour l'écrit est supérieure ou égale à 16/20 et si l'auteur et le responsable de mémoire en donnent l'autorisation

² Entourer la mention choisie

SOMMAIRE

INTRODUCTION : CONTEXTE ET OBJECTIFS.....	1
I – DISPOSITIFS D’AIDE À LA MAITRISE DE LA LANGUE.....	1
I.1 - ORIGINE, DEFINITION ET ENJEUX	1
I.2 – QUELQUES DISPOSITIFS ET OUTILS EXISTANTS.....	5
1.2.1 - Dispositifs dont l’objectif est de prévenir l’échec scolaire.....	6
1.2.2 - Dispositifs dont l’objectif est de réussir l’inclusion des élèves allophones	11
1.2.3 - Dispositifs dont l’objectif est de sensibiliser à la langue française (objectif culturel)	12
I.3 – SYNTHÈSE ET PROBLÉMATIQUE.....	13
II – MÉTHODOLOGIE DE L’ENQUÊTE	13
II.1 – ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE	13
II.2 – MARGE D’ERREUR FAIBLE : UNE ENQUÊTE FIABLE.....	13
II.3 – DÉPOUILLEMENT ET ANALYSE.....	14
II.4 – RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DÉCLARANT L’EXISTENCE D’UN DISPOSITIF	14
II.5 - MARGES D’ERREURS / TYPE D’ÉTABLISSEMENTS.....	14
II.6 – RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES DISPOSITIFS	15
III – RÉSULTATS DE L’ENQUÊTE	15
III.1 – CONTEXTE DES DISPOSITIFS	16
III.1.1 - Contexte général des dispositifs	16
III.1.2 – Répartition des dispositifs sur ou hors temps scolaire	17
III.1.3 – Dispositifs inscrits dans ou hors une pratique quotidienne de cours.....	17
III.2 - LIAISONS ECOLES-COLLEGES-LYCEES	17
III.3 - NIVEAUX CONCERNÉS	18
III.4 – DOMAINES ABORDES PAR LES DISPOSITIFS	19
III.5 – NATURE DU DISPOSITIF : ACTIONS LOCALES, REGIONALES ET PARTENARIATS	20
III.6 – UTILISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES	22
III.7 – EFFETS RECHERCHÉS	23
III.7.1 – Attentes et objectifs	23
III.7.2 – Indicateurs d’efficacité	28
III.8 – PRÉVENTION DE L’ILLETTRISME	29
III.9 – DISPOSITIFS LIÉS A LA PARENTALITÉ	30
III.10 – TEST JOURNÉE DEFENSE ET CITOYENNETÉ.....	31
III.11 – SYNTHÈSE DES RESULTATS DE L’ENQUETE	32
IV – QUELQUES EXEMPLES D’ACTIONS REUSSIES.....	35
IV.1 – DISPOSITIF « Coup de pouce clé » : école « A » de l’Académie de Grenoble	35
IV.2 – DISPOSITIF « Oura CP » : école « B » de l’Académie de Grenoble	36
IV.3 – DISPOSITIFS « FLUENCE et ELFE » : écoles « C » et « D » de l’Académie de Grenoble	37
IV.4 – DISPOSITIF « Prix Littéraire Cantonal » : école « E » de l’Académie de Grenoble	39
IV.5 – DISPOSITIF « Je lis, je comprends » : école « F » de l’Académie de Grenoble	40
CONCLUSION.....	41
BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE	43
ANNEXES.....	45

INTRODUCTION : CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le contrat d'objectifs entre l'académie de Grenoble et le ministère de l'Éducation Nationale 2014-2018 prévoit dans ses priorités de « Faire de chaque voie un parcours de réussite en assurant à chacun la maîtrise des fondamentaux ».

Dans ce cadre, le groupe académique de Grenoble chargé de la prévention de l'illettrisme a souhaité recenser les dispositifs favorisant les apprentissages fondamentaux en matière de compétences langagières : prévention de l'illettrisme, dispositifs spécifiques à destination des élèves en difficulté, exploitation des résultats des tests des journées défense et citoyenneté, aide à la parentalité. Ce recensement a pour objectif d'établir un état des lieux des dispositifs existants, de valoriser les actions existantes et d'être force de proposition en matière de formation initiale et continue.

Dans une première partie, nous définirons les raisons pour lesquelles se sont développés des dispositifs d'aide à la maîtrise de la langue et détaillerons quelques dispositifs clés. Dans une deuxième partie nous détaillerons la méthodologie mise en place pour recenser les pratiques et dispositifs existants à l'échelle de l'académie de Grenoble. Dans une troisième partie, nous analyserons les résultats de l'enquête : types de dispositifs déployés par types d'établissements, objectifs et attentes, contextes, niveaux concernés, taux d'implication des outils numériques, critères d'évaluation. Enfin, dans une quatrième partie, nous mettrons en exergue quelques exemples d'actions réussies et des retours chiffrés.

I – DISPOSITIFS D'AIDE À LA MAITRISE DE LA LANGUE

I.1 - ORIGINE, DEFINITION ET ENJEUX

I.1.1 - Illettrisme

Selon l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme), on parle d'illettrisme pour « des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme ». L'illettrisme se distingue clairement de l'analphabétisme. L'analphabétisme concerne des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage. L'illettrisme concerne les personnes de plus de 16 ans qui ont déjà été scolarisées en France. On ne parle donc pas d'illettrisme dans

l'enseignement primaire et secondaire, mais de prévention de l'illettrisme. Selon l'enquête Information et Vie Quotidienne-IVQ (Blondel et al., 2011), 7 % de la population adulte ayant été scolarisée en France est en situation d'illettrisme, soit 2 500 000 personnes. L'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme) alerte sur les idées reçues : la moitié a plus de 45 ans. L'illettrisme ne se limite pas aux plus jeunes et les difficultés augmentent avec l'âge. Plus de la moitié de cette population exerce une activité professionnelle. 71% d'entre elle parlaient uniquement le français à la maison à l'âge de 5 ans (ne pas assimiler illettrisme et immigration). Les personnes les plus en difficulté en production écrite sont aussi les moins diplômées. Les personnes ayant quitté le système scolaire au niveau du primaire ont quatre fois plus de risques de se trouver en situation préoccupante.

Ces chiffres montrent l'importance de la prévention de l'illettrisme dès l'école maternelle et tout au long de la scolarité. C'est la raison pour laquelle la maîtrise de la langue française est un enjeu prioritaire pour l'Éducation Nationale.

I.1.2 - La maîtrise de la langue française : un objectif fondamental de l'école

La maîtrise de la langue française est un enjeu prioritaire pour l'Éducation Nationale. En 2013, George Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la réussite éducative, élargit les missions du référent départemental « maîtrise de la langue » qui devient référent « maîtrise de la langue et prévention de l'illettrisme ». Le rôle de l'École est de favoriser l'entrée dans le langage et de permettre à tous les enfants d'apprendre à lire, à comprendre les textes, à s'exprimer à l'oral et à l'écrit de manière fluide et efficace. (Ministère de l'Éducation Nationale. La prévention de l'illettrisme à l'école, 2015). La maîtrise de la langue française joue un rôle déterminant dans la réussite scolaire et l'insertion professionnelle et sociale. C'est pourquoi la prévention de l'illettrisme figure au cœur des missions de l'éducation et a lieu d'abord dans le cadre de la classe, dans les écoles et les établissements du second degré. (La Ministre déléguée George Pau-Langevin, 2013).

Comment définir la notion de la « maîtrise de la langue » ?

I.1.3 – Définition de la maîtrise de la langue : vers la littéracie

« Une langue se définit par l'ensemble de ses règles, de son lexique et des usages qui la constituent à un moment de son histoire. Son usage et son enseignement construisent la maîtrise de compétences langagières : dire, lire, écrire. » (Académie de Caen. Vade-mecum : Pour une prise en charge collective de la maîtrise de la langue). La recherche s'intéresse peu à « la maîtrise de la langue », elle a revanche mis en évidence la notion de « littéracie » (ou

littératie). Parmi les différentes définitions de la littéracie, on peut retenir celle de JP Jaffré : « La littéracie désigne l'ensemble des activités humaines qui impliquent l'usage de l'écriture en réception et en production. Elle met un ensemble de compétences de base linguistiques et graphiques au service de pratiques, qu'elles soient techniques, cognitives, sociales ou culturelles. Son contexte fonctionnel peut varier d'un pays à l'autre, d'une culture à l'autre et aussi dans le temps. » (*La Littéracie*, 2004, page 31).

Le terme « littéracie » est encore peu utilisé en France (contrairement aux pays anglo-saxons) au profit de l'illettrisme (néologisme français créé par ATD-Quart Monde dans les années 70). D'une part, le terme « illettrisme » est antagoniste de celui de littéracie : « apprentissage » de l'écrit au lieu du « désapprentissage » que définit le terme « illettrisme ». D'autre part, la littéracie explore la question de l'écrit de façon plus large que l'illettrisme, en prenant en compte le contexte, qui varie d'un pays à l'autre, d'une culture à l'autre et dans le temps (*La Littéracie*, 2004). Par exemple, la structure de l'écriture de la langue est différente d'un pays à un autre. On n'apprend pas à lire et à écrire en chinois, comme on le fait en grec, en anglais ou en français. Plus l'orthographe de la langue est 'compliquée' ou 'profonde' (correspondances graphèmes/phonèmes irrégulières), plus les difficultés sont grandes. Ainsi les effets de la dyslexie sont moins lourds dans une langue à orthographe 'simple' comme l'italien, qu'en Français (*Regards nouveaux sur la lecture et l'écriture*, 2003). Donc, les compétences de base mobilisées pour lire (linguistique) et écrire (graphiques) doivent être étudiées dans les contextes dans lesquels ces compétences sont mobilisées. Les compétences orales, le milieu éducatif et le milieu social sont importants et doivent être pris en compte eux aussi. Enfin, la littéracie ne se limite pas à « l'écrit », elle intègre les rôles complémentaires des activités de « lecture » et « d'écriture ». Les programmes n'ayant pas encore adopté le terme de « littéracie », nous nous en tiendrons aux termes « maîtrise de la langue ».

La maîtrise de la langue a donc désormais une place privilégiée dans les programmes.

I.I.4 – La maîtrise de la langue dans les programmes

La « maîtrise de la langue » fait référence au Domaine 1 du « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » et à son premier objectif : comprendre et s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture définit les compétences, qu'un élève doit progressivement maîtriser pendant toute sa scolarité obligatoire.

Il s'articule en cinq domaines de formation :

- les langages pour penser et communiquer,

- les méthodes et outils pour apprendre,
- la formation de la personne et du citoyen,
- les systèmes naturels et les systèmes techniques,
- les représentations du monde et l'activité humaine.

Le domaine des langages comprend quatre objectifs :

- comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral,
- comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère (ou régionale),
- comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques et informatiques,
- comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.

Les attendus évoluent avec les cycles. La définition de la maîtrise de la langue évolue donc elle aussi avec les niveaux scolaires de la maternelle au lycée

La maîtrise de la langue à la maternelle

Pour la maîtrise de la langue en maternelle, il s'agit d'acquérir le langage oral et de découvrir l'écrit. Le domaine « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » de la maternelle a pour attendu de fin de cycle l'acquisition de la conscience phonologique : les élèves doivent savoir identifier les syllabes et les phonèmes et comprendre que l'écriture est un code utilisé à partir des sons. Ils doivent savoir s'exprimer dans un langage syntaxiquement correct et précis, reformuler pour se faire mieux comprendre, communiquer avec les adultes et avec les autres enfants par le langage. Ils vont comprendre progressivement le lien entre l'oral et l'écrit d'abord au moyen de comptines, formulettes, jeux de doigts, ensuite et surtout en écrivant eux-mêmes. Ils entrent dans l'écrit en construisant le geste graphique. C'est en effet en écrivant et en réécrivant que l'on comprend. Ainsi, une étude intitulée « Écrire pour comprendre en sciences. » réalisée par Catherine Lachmitt confirme l'hypothèse selon laquelle l'écrit entre dans la démarche de « maîtrise de la langue » (*La littéracie*, 2004).

La maîtrise de la langue à l'école élémentaire consiste à acquérir, puis pratiquer les 3 axes du langage : dire, lire, écrire

Au cycle 2 (cycle des apprentissages fondamentaux), l'attention est mise sur l'acquisition des premiers savoirs. Au cycle 3 (cycle des approfondissements), la priorité sera l'élargissement des premiers savoirs du langage : dans différentes situations, sur différents types de supports, à travers différents types de texte...

La maîtrise de la langue dans le secondaire

Au collège et lycée, la maîtrise de la langue se décline par matière. De manière collective, on développe dans toutes les disciplines les compétences langagières adaptées aux finalités des enseignements.

Il semble nécessaire de rechercher des solutions pédagogiques en contextualisant l'apprentissage du lire – écrire. Plusieurs dispositifs et outils existent et sont mis en œuvre par les établissements scolaires.

I.2 – QUELQUES DISPOSITIFS ET OUTILS EXISTANTS

Pour remplir cet objectif fondamental de l'école, de nombreux dispositifs et outils d'aide à la maîtrise de la langue se sont développés. Même s'ils ont le même objectif final qui est la maîtrise de la langue française, les dispositifs sont très diversifiés, leurs enjeux aussi :

- prévenir les décrochages en lecture-écriture, prévenir l'illettrisme,
- réussir l'intégration des enfants allophones,
- faire face à la marginalisation scolaire,
- sensibiliser à la langue française et sa culture,
- sensibiliser à la littérature jeunesse, etc.

Pour une lecture plus facile des différents dispositifs, nous pouvons les regrouper sous 3 grands objectifs :

- Prévenir l'échec scolaire

Des outils comme ELFE ou Oura sont issus du programme « P.A.R.L.E.R » (Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir) qui a pour objectif de favoriser l'apprentissage de la lecture pour les enfants issus de familles modestes, dans des classes où l'homogénéité sociale est forte. PARLER est un programme de prévention précoce de l'échec scolaire piloté par Michel Zorman entre 2005 et 2008 dans l'académie de Grenoble (Groupe Cognisciences, Programme Parler : www.cogni-sciences.com/accueil/travaux-en-cours/).

Des dispositifs tels que MACLE, D'COL, Coup de pouce Clé,... ont globalement les mêmes objectifs : prévenir les décrochages précoces en lecture-écriture, faire face aux dangers de la marginalisation scolaire, prévenir l'illettrisme.

- Réussir l'inclusion des élèves allophones

Des unités comme les UPE2A (Unités Pédagogiques pour les élèves Allophones Arrivants), qui proposent des enseignements spécifiques notamment en FLE (Français Langue Etrangère) et FLS (Français Langue Seconde), ont pour objectif la scolarisation des élèves allophones arrivants, avec un enseignement intensif du français.

- Sensibiliser à la langue française : objectif culturel

D'autres dispositifs tels que « Lire et faire lire » ont un objectif d'éducation culturelle : faire découvrir aux enfants la littérature jeunesse. Le concours « Dis-moi dix mots », organisé par le ministère de l'Éducation Nationale, est un dispositif national de sensibilisation à la langue française.

Tous les élèves sont donc concernés. En fonction de ces objectifs, on peut globalement distinguer 3 profils d'élèves :

- 1 - les élèves présentant des difficultés langagières (lire-écrire-parler)
- 2 - les élèves nouvellement arrivés : allophones
- 3 - tous les élèves : car ayant tous pour attendu scolaire la maîtrise de la langue française

Dans l'enquête effectuée auprès des établissements de notre académie de Grenoble, nous avons recensé 11 dispositifs ou structures destinés à aider les élèves. Certains sont institutionnels, d'autres sont portés par des associations.

1.2.1 - Dispositifs dont l'objectif est de prévenir l'échec scolaire

1.2.1.1 - Dispositif OUra CP (OUtil de Repérage en lecture des Acquis des élèves de CP) : Outil d'évaluation et de suivi de l'acquisition de la lecture au CP

OUra est un indicateur de l'évolution de l'acquisition de la lecture au cours du CP. Il est apparu lors de la mise en place du programme « P.A.R.L.E.R » dans l'Isère. Ce dispositif, piloté par Michel Zorman et le groupe Cognisciences entre 2005 et 2008 dans l'académie de Grenoble, a été conçu pour les enseignants. Il leur permet de suivre les acquis des élèves de CP sur toute l'année. Cet outil a pour but de repérer les difficultés d'acquisition du décodage tout au long de la première année d'apprentissage de la lecture afin de mettre en place des actions préventives avant que les difficultés ne perdurent et pénalisent les enfants dans toute leur scolarité. Cet outil permet aux enseignants de prendre les décisions pédagogiques les plus pertinentes dans l'enseignement de la lecture, le plus précocement possible. OUra évalue le lexique, la production du langage oral et la lecture. Les évaluations

se répartissent sur quatre moments importants de l'année : septembre, décembre, mars et juin. L'outil situe le niveau des élèves par rapport à celui d'une norme établie par un large étalonnage, ce qui permet une mesure en référence aux normes nationales. Il propose des étalonnages en percentiles. (Groupe Cognisciences. Oura Lec/CP outil enseignant).

I.2.1.2 - Dispositif E.L.FE (Evaluation de la Lecture en Fluence) : évaluer rapidement le niveau de déchiffrage

La fluence de lecture (terme scientifique) est la capacité à lire rapidement, sans erreurs et avec une intonation adaptée. C'est une compétence importante qui permet de lire sans effort et qui aide à la compréhension. Le dispositif E.L.FE est un outil permettant d'évaluer rapidement le niveau de déchiffrage des élèves du CE1 à la 5^e, à partir de la lecture d'un texte pendant une minute. La modalité de lecture sur une minute a été choisie car une lecture sur un temps plus long ne donnait pas une meilleure sensibilité. Les normes ont été établies à partir d'un échantillon représentatif des élèves scolarisés. Planification du dispositif :

1 - Passation du 1^{er} test (septembre).

2 - Prise en charge des élèves en aide personnalisée par groupes de 4, pendant deux heures hebdomadaires, sur deux périodes (octobre à décembre). Les modalités peuvent varier d'une école à l'autre selon les impératifs. Les séances de 40 minutes ou 1 heure sont les plus efficaces. Les séances proposées enchainent : fluence, décodage, encodage, acquisition de vocabulaire et travail sur la syntaxe et le verbe sur une alternance de temps courts (de 10 ou 15 minutes) sur des textes à choisir parmi les textes du dispositif départemental.

3 - Passation du 2^{ème} test (janvier-février). Trois situations peuvent se présenter :
- Élèves ayant réalisé des progrès significatifs dans la fluidité de lecture : il faut leur garantir une attention spécifique au sein même de la classe, en développant des situations de lecture diversifiées.

- Élèves ayant réalisé quelques progrès augurant d'une évolution favorable : il faut poursuivre les entraînements et la différenciation mise en œuvre en classe.

- Élèves n'ayant pas réalisé de progrès suffisants : il faut organiser un diagnostic médical, afin de confirmer un éventuel trouble spécifique du langage.

4 - Dernière passation du test, indispensable pour tous les élèves repérés en début d'année (facultative mais intéressante pour l'ensemble de la classe). (Groupe Cognisciences. E.L.FE Évaluation de la Lecture en Fluence / <http://www.cognisciences.com/>).

I.2.1.3 - Dispositif Fluence CP / CE : atteindre une vitesse de lecture suffisante pour une compréhension du texte lu

« Fluence CP/CE » est proposé aux élèves de CP ou de CE qui n'ont pas atteint une vitesse de lecture suffisante pour accéder à une compréhension du texte lu. Les séances, très structurées, proposent des lectures répétées et chronométrées de textes adaptés au niveau des élèves, jusqu'à l'obtention d'un nombre suffisant de mots correctement lus en une minute. Après chaque lecture, l'enseignant aide l'élève en corrigeant oralement ses erreurs et en les explicitant pour améliorer la précision de la prochaine lecture. Au fur et à mesure des séances, les élèves observent leurs scores et prennent conscience de leurs progrès. Les textes (littéraires, documentaires, recettes...) du guide sont répartis en trois niveaux de difficulté. Chaque texte est fourni avec le décompte de mots par ligne pour l'enseignant. Les séances de 30 minutes doivent être proposées de façon régulière à de petits groupes de 2 à 4 élèves, par exemple lors des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) pour faire progresser les élèves sur quelques semaines. Les résultats peuvent être mesurés par 2 indicateurs : MCLM (Mots Correctement Lus par Minute).

I.2.1.4 - Dispositif MACLE (Module d'Amélioration des Compétences en Lecture et Ecriture) : accélération des apprentissages en lecture-écriture

L'objectif prioritaire du MACLÉ est de répondre aux besoins des élèves les moins avancés en lecture-écriture. Un Maclé est une intervention massive et concentrée, visant une accélération des apprentissages pour les élèves les moins expérimentés. Il s'agit de leur permettre de progresser de façon significative et rapide vers l'acquisition des « mécanismes d'auto-apprentissage » de la lecture. Le dispositif se met en place sous la forme d'un décloisonnement pour permettre aux élèves, notamment les moins avancés dans l'acquisition de la lecture, de travailler au sein de l'école, dans des groupes à effectifs très réduits. Tous les élèves d'un même niveau d'enseignement bénéficient d'un encadrement significativement plus important que celui de leur classe habituelle, pendant au minimum une période de trois semaines successives, à raison d'une heure et demie au moins chaque jour (et si possible, toute la demi-journée). Il est important de pouvoir réaliser des groupes de besoin dont la taille est adaptée aux caractéristiques des divers élèves (maximum six élèves pour les plus faibles lecteurs). Ces groupes de projet visent à amener les élèves à produire des textes et à le faire en s'appuyant sur des lectures. La préparation d'un MACLE se déroule en 3 étapes : 1 - Cerner les besoins de chaque élève. 2 - Répartir les élèves dans des groupes de besoin. 3 - Concevoir un programme d'activités pour chaque groupe. Les 3 champs d'activité d'un MACLE sont : 1

- La compréhension des textes. 2 - Le travail sur les micro et méso structures. 3 - La production d'écrits. (A. Ouzoulias, 2005).

I.2.1.5 - Dispositif D'COL : soutien et accompagnement en présentiel et à distance

D'Col est un dispositif d'aide, de soutien et d'accompagnement en français, mathématiques et anglais pour les élèves de sixième et de CM2 des réseaux de l'éducation prioritaire proposé par le Ministère de l'Éducation Nationale et développé par le CNED (Centre National de l'Éducation à Distance) pour personnaliser l'accompagnement des élèves en difficulté. L'inscription au dispositif D'Col est proposée par l'équipe enseignante de chaque établissement à des élèves en difficulté, pour la durée de l'année scolaire, avec l'accord des parents. L'élève est accompagné dans son établissement scolaire en présentiel mais aussi en mobilité à distance à son domicile. Le site internet D'COL propose plus de 4 500 activités permettant de mettre en place des parcours personnalisés, adaptés à chaque élève, son niveau, ses difficultés et ses besoins de remédiation. Le service est accessible 24h/24, ce qui permet un accès aux ressources depuis son domicile (implication des parents). L'élève est accompagné sur le site D'COL par un agent conversationnel : « Tom », qui guide l'élève, répond à ses questions, lui propose de nouveaux exercices. L'application D'COL mobile peut être téléchargée sur tablettes et smartphones. Pour les collèges : un enseignant référent prend en charge et encadre un groupe de 15 élèves maximum sur des plages horaires spécifiques et dans une salle équipée d'ordinateurs et d'une connexion internet. L'élève se connecte au site D'COL et travaille 2 heures (2x1h) par semaine avec l'appui permanent de son enseignant-référent. Pour les écoles : l'élève se connecte au site D'COL et travaille avec l'appui de son enseignant dans le cadre des APC ou sur le temps d'enseignement. (Ministère de l'Éducation Nationale. DCOL : personnaliser l'accompagnement des élèves en difficulté.).

I.2.1.6 - Coup de Pouce Clé : prévention des décrochages précoces en lecture-écriture

« Coup de Pouce Clé » est un dispositif de prévention des décrochages précoces en lecture-écriture. Le dispositif est porté par l'association loi 1901 « Coup de pouce » agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public (Association Coup de pouce. Coup de pouce clé : le dispositif en bref. www.coupdepouceassociation.fr). Le dispositif repose sur un partenariat entre élus, équipes de réussite éducative, représentants de l'Éducation Nationale et enseignants. Il s'adresse à des élèves de CP âgés de 6 à 7 ans, repérés par leur enseignant comme ayant des fragilités dans

l'apprentissage de la lecture et de l'écriture parce qu'ils ne bénéficient pas des étayages sociaux et familiaux dont ils ont besoin pour réussir. Les actions se déroulent de novembre à juin, 4 soirs par semaine après la classe, durant 1h30, dans des locaux mis à disposition par l'école. Un animateur professionnel, formé et outillé par l'association, accompagne un groupe de 5 enfants pour leur permettre de réussir leur apprentissage de la lecture et de développer leur estime de soi. L'objectif est d'augmenter le temps quotidien durant lequel les enfants sont en contact avec l'écrit sous la forme d'activités ludiques, dans une ambiance bienveillante et chaleureuse : les enfants développent le plaisir de jouer avec les mots.

I.1.1.7 - Dispositif « Je lis, je comprends »

L'objectif général du dispositif est d'améliorer la compréhension des élèves en lecture, tout au long du cycle 3. Son origine est l'interrogation des enseignants de REP suite aux résultats à l'évaluation de 6^e dans le domaine de la compréhension. L'objectif est d'améliorer significativement les résultats en compréhension chez des élèves en difficulté. Le travail est organisé en quatre temps : 1 - Deux séances préparatoires pour permettre aux élèves de découvrir des stratégies de lecture et les compétences impliquées dans la compréhension (septembre). 2 - Une évaluation qui servira de base diagnostique (octobre). 3 - Des ateliers (3 unités) visant à développer l'utilisation de stratégies de lecture : repérer les connecteurs, les substituts, les inférences, les marques morphosyntaxiques, les idées essentielles d'un texte, formuler des hypothèses (novembre à mai). 4 – Une évaluation (identique à l'évaluation diagnostique) en fin d'année scolaire pour permettre de mesurer les progrès des élèves (juin). Les 3 unités des ateliers ont été conçues comme des moments d'entraînement systématique avec pratique régulière. Ils sont un moment d'échanges des idées où l'erreur aura un caractère instructif. Le travail proposé permet de répondre aux besoins mis en évidence par l'évaluation diagnostique d'une classe entière ou de groupes d'élèves (différenciation pédagogique). Chacune des 3 unités d'ateliers se termine par une séance de réinvestissement qui permet aux élèves de mettre en œuvre, dans un seul texte, les compétences de tous les champs travaillés. (Académie d'Orléans - groupe départemental prévention de l'illettrisme. Présentation dispositif « Je lis, je comprends » / Alain Barrault. Expérithèque Eduscol).

I.2.2 - Dispositifs dont l'objectif est de réussir l'inclusion des élèves allophones

I.2.2.1 - UPE2A : Unité Pédagogique pour les élèves Allophones Arrivants

UPE2A est une dénomination générique commune à toutes les structures spécifiques de scolarisation des élèves allophones arrivants. UPE2A est un dispositif institutionnel du Ministère de l'Éducation Nationale (BOEN : Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés) qui a pour mission d'enseigner la langue française aux élèves allophones arrivants. Il n'est pas préconisé de modèle unique de fonctionnement pour l'UPE2A mais parmi les principes pédagogiques impératifs, il y a l'enseignement intensif du français d'une durée hebdomadaire de 9 heures minimum dans le 1^{er} degré et 12 heures minimum dans le second degré. Si la maîtrise de la langue en compréhension et en production écrite reste insuffisante, l'élève doit bénéficier de dispositifs d'aide et d'accompagnement personnalisé adaptés à ses besoins.

I.2.2.2 – Les modules FLE (Français Langue Etrangère) et FLS (Français Langue Seconde)

Les dispositifs FLE et FLS concernent l'enseignement du français aux enfants nouvellement arrivés en France. Le français ne s'enseigne pas de la même façon à des étrangers et aux natifs de langue maternelle : les enjeux, les exigences, les méthodes, les contraintes et les contenus ne sont pas les mêmes. La notion FLE s'emploie quand le français n'a pas de statut particulier dans le pays considéré. La notion FLS s'applique quand la langue française dispose d'une pratique plus ou moins importante dans le pays d'origine, comme dans les anciennes colonies. Le français n'y est pas la langue maternelle, ni une simple langue étrangère comme le français l'est aux États-Unis par exemple. (Michèle Verdelhan, Gérard Vigner. La maîtrise de la langue dans l'apprentissage du français comme langue seconde). L'Éducation Nationale définit le FLS comme la langue qui, en France, permet à l'élève d'accéder à une qualification (Laurence Jung, CNDP.fr/bien-lire). Elle est la langue de la scolarisation, « la langue de l'école ».

I.2.3 - Dispositifs dont l'objectif est de sensibiliser à la langue française (objectif culturel)

I.2.3.1 - Dispositif « Lire et faire lire » : plaisir de lire

« Lire et faire lire » est un programme porté par deux associations : « la ligue de l'enseignement » et « l'union nationale des associations familiales (UNAF) ». Cette activité a deux objectifs : un objectif éducatif et culturel qui s'inscrit dans les priorités au développement de la lecture et de la maîtrise de la langue du ministère de l'Éducation Nationale et promeut la littérature jeunesse auprès des enfants et un objectif d'échange intergénérationnel. À la demande de l'enseignant, des bénévoles retraités ou de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature. L'association accorde de l'importance au développement du lien intergénérationnel. Des séances de lecture sont organisées en petits groupes, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations. (Association Lire et faire lire. www.lireetfairelire.org.)

I.2.3.2 - Dispositif « Dis-moi 10 mots » : jouer avec les mots de la langue française

« Dis-moi dix mots » est un dispositif national de sensibilisation à la langue française organisé par le ministère de l'Éducation Nationale. Cette opération se déroule sur l'année scolaire, sous la forme d'un concours de création littéraire ouvert aux élèves des écoles, collèges et lycées. Les élèves sont invités à jouer avec dix mots et à les mettre en scène sur tous les modes : écriture, chanson, dessin, etc. (Mots proposés cette année : *avatar, canular, émoticonne, favori, fureteur, héberger, nomade, nuage, pirate, télésnober*.) Les classes élémentaires doivent réaliser collectivement une production littéraire et plastique, à partir des dix mots. Cette production prendra la forme d'un imagier mêlant texte et illustration. Les classes de collège et lycée doivent réaliser collectivement une production littéraire reposant sur un travail linguistique incluant une dimension artistique. L'opération "Dis-moi dix mots" est l'occasion de : 1 - travailler sur le lexique, 2 - libérer l'imaginaire pour s'exprimer sur tous les modes : dire, écrire, représenter, jouer, chanter, découvrir, 3 - permettre aux professeurs de différentes disciplines de travailler sur un projet transversal et aux élèves de participer à une œuvre collective. (Ministère de l'Éducation Nationale. Présentation du dispositif « Dis-moi 10 mots ».).

I.3 – SYNTHÈSE ET PROBLÉMATIQUE

Les dispositifs d'aide à la maîtrise de la langue sont nombreux et diversifiés.

Ils répondent à des besoins spécifiques : élèves en difficulté, élèves allophones, ou sont simplement des outils de sensibilisation à la langue française et ciblent alors tous les élèves. Certains outils concernent uniquement certains niveaux, d'autres se font en partenariat avec des associations ou à travers un dispositif régional, d'autres encore intègrent des outils informatiques, certains renforcent les relations école-parents, etc. Notre problématique sera la suivante :

Comment les établissements scolaires de l'académie se sont-ils approprié les outils d'aide à la maîtrise de la langue ? Ces outils répondent-ils à leurs attentes ? Sont-ils efficaces ? On peut se demander, comme nous y encourage la recherche dans le domaine de la littéracie, si ces outils associent lecture et écriture et dans quelle mesure ils prennent en compte le contexte (social, culturel, éducatif,...).

II – MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

II.1 – ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire a été élaboré par le groupe académique chargé de la prévention de l'illettrisme de Lyon. Il est présenté en annexe 1. Il a été adapté par l'académie de Grenoble et adressé par email en mars 2015 à l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires (publiques), des collèges (publics et privés) et des lycées professionnels et polyvalents (publics et privés) et EREA de l'académie de Grenoble, soit 3 459 établissements.

II.2 – MARGE D'ERREUR FAIBLE : UNE ENQUÊTE FIABLE

2 248 établissements sur 3 459 ont répondu à l'enquête. Le nombre de répondants étant très élevé, la marge d'erreur est très faible, d'environ 1%.

23% de ces établissements (soit 522 structures) déclarent l'existence d'un dispositif d'aide à la maîtrise de la langue dans leur établissement.

Biais ou limites possibles : La première question était : « Un dispositif 'maîtrise de la langue' destiné à lutter contre l'illettrisme existe-t-il dans votre établissement ? » Il est possible que certains établissements n'aient pas du tout répondu à l'enquête (même pas à la première question) parce qu'ils n'ont pas de dispositif d'aide à la maîtrise de la langue ou que certains

établissements n'aient pas identifié un de leurs outils comme un dispositif d'aide à la maîtrise de la langue. Dans ce cas, la marge d'erreur de l'enquête calculée sur les 522 structures qui déclarent avoir un dispositif d'aide à la maîtrise de la langue est d'environ 4% et reste encore très bonne. On peut en conclure que les résultats de l'enquête sont fiables.

Lecture des résultats : pour une lecture plus aisée des résultats, les pourcentages sont arrondis à l'unité.

II.3 – DÉPOUILLEMENT ET ANALYSE

L'analyse sera réalisée sur les **522 structures scolaires** déclarant un dispositif dans leur établissement.

II.4 – RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DÉCLARANT L'EXISTENCE D'UN DISPOSITIF

Tableau 1 - répartition des 522 écoles ou établissements (ets) ayant répondu à l'enquête.

Etablissements	Nb	%
Ecoles maternelles	140	27%
Ecoles élémentaires	231	44%
Collèges	121	23%
Lycées professionnels et polyvalents	30*	6%
TOTAL	522	100%

La majorité des dispositifs se trouve en écoles élémentaires (44%) ; viennent ensuite les écoles maternelles (27%), puis les collèges (23%). Les lycées déclarent peu de dispositifs.

* Parmi les 30 lycées déclarant un dispositif, 18 sont des lycées professionnels et 12 des lycées polyvalents.

93 établissements déclarant un dispositif sont en REP+ ou RRS, soit environ 18%.

II.5 - MARGES D'ERREURS / TYPE D'ÉTABLISSEMENTS

Les résultats pourront être analysés par types d'établissements car les marges d'erreurs sont acceptables : entre 6% et 7% pour les écoles maternelles, élémentaires et collèges.

Avec une marge d'erreur supérieure à 25%, les résultats pour les lycées ne sont pas fiables et donneront simplement une tendance.

II.6 – RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES DISPOSITIFS

La répartition géographique des dispositifs est représentative de la répartition géographique des écoles maternelles de l'académie, un peu moins de celles des écoles élémentaires, collèges et lycées.

- La répartition géographique des dispositifs en « écoles maternelles » correspond à la répartition géographique des écoles de l'académie.
- La répartition géographique des dispositifs en « écoles élémentaires » ne correspond pas complètement à la répartition des « écoles élémentaires » de l'académie : on remarque moins de dispositifs déclarés en Ardèche et plus en Isère (en effet, 15% des écoles élémentaires sont en Ardèche et seulement 8% des dispositifs en écoles élémentaires sont déclarés en Ardèche. A contrario, 34% des écoles élémentaires sont en Isère et 42% des dispositifs déclarés en école élémentaire sont en Isère.) De même pour les collèges : on en remarque moins dans la Drôme et plus dans l'Isère.
- La répartition géographique des dispositifs dans les lycées ne correspond pas à la répartition géographique des lycées de l'académie. On remarque plus de dispositifs déclarés en Ardèche et moins en Haute-Savoie pour les lycées polyvalents et l'inverse pour les lycées professionnels.

III – RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Les résultats de l'enquête seront exposés à travers les grandes thématiques du questionnaire présentées ci-dessous :

- Contexte et cadre du dispositif : APC, accompagnement personnalisé, Allophones, sur ou hors temps scolaire, pratique quotidienne
- Liaisons écoles-collèges-lycées
- Niveaux concernés
- Domaines abordés : Parler-Lire-Ecrire, monodisciplinaire ou pas
- Nature : dispositif local ou national, partenariat local ou national
- Utilisation des outils numériques : outils utilisés, degré d'intégration
- Effets recherchés : attentes/objectifs, indicateurs d'efficacité
- Prévention de l'illettrisme
- Dispositifs liés à la parentalité
- Tests journée défense citoyenneté : utilisation des résultats, remédiation

III.1 – CONTEXTE DES DISPOSITIFS

III.1.1 - Contexte général des dispositifs

Tableau 2 - contexte des dispositifs (plusieurs choix possibles).

	Non réponse		Oui		
	N	% cit.	N	% cit.	
Activité pédagogique complémentaire (APC)	216	41%	306	59%	
Accompagnement personnalisé (AP)	319	61%	203	39%	
Allophones	370	71%	152	29%	
Histoire des arts - Art et culture	462	89%	60	11%	
Langues et Cultures de l'Antiquité	514	98%	8	2%	
Bac Pro	516	99%	6	1%	
Total	2397	77%	735	23%	

Tableaux 2.a, 2.b, 2.c, 2.d - contexte des dispositifs par type d'école ou d'établissement

Maternelle	Oui	Elémentaire	Oui	Collège	Oui	Lycée	Oui
APC	81%	APC	70%	AP	60%	Allophones	73%
AP	28%	AP	34%	Allophones	42%	AP	40%
Allophones	19%	Allophones	23%	APC	26%	Bac Pro	20%
Histoire des arts	11%	Histoire des arts	11%	Histoire des arts	14%	Histoire des arts	7%
		Langues	2%	Langues	2%	APC	3%

Des dispositifs et structures mis en place avant tout dans le cadre des « Activités pédagogiques complémentaires », puis des « Accompagnements personnalisés ». 30% concernent les élèves « Allophones »

Le tableau 2 met en évidence que près de 60% des dispositifs d'aide à la maîtrise de la langue sont mis en place dans le cadre des APC, que $\approx 40\%$ sont des Accompagnements Personnalisés et que $\approx 30\%$ mis en place pour les Allophones. Enfin $\approx 10\%$ seulement sont liés à l'Histoire des arts - Art et culture.

Les dispositifs diffèrent selon les structures : il y a plus d'APC dans le 1er degré et plus de structures pour les allophones dans le secondaire

Les tableaux 2.a, 2.b, 2.c, 2.d mettent en évidence que les APC sont très représentées en Maternelle et Elémentaire (avec respectivement $\approx 80\%$ et 70%), beaucoup moins au collège (25%) et très peu au lycée (3%), les structures pour les Allophones sont très représentées au lycée (plus de 70%) et au collège ($\approx 40\%$), moins dans le 1er degré ($\approx 20\%$). Les « accompagnements personnalisés » sont très représentés au collège (60%).

III.1.2 – Répartition des dispositifs sur ou hors temps scolaire

Tableau 3 - sur ou hors temps scolaire.

	Nb	
Hors temps scolaire/périscolaire	60	12%
Sur le temps scolaire	435	88%
Total	495	

Non-réponses : 27

Tableau 3.a - éclaté par type d'ets.

	Hors temps scolaire	Sur le temps scolaire / périscolaire
Maternelle	15%	85%
Elémentaire	15%	85%
Collège	7%	93%
Lycée	4%	96%

Des dispositifs en grande majorité sur le temps scolaire

Le tableau 3 montre la forte proportion (88%) des dispositifs réalisés sur le temps scolaire. Le tableau éclaté 3.a fait apparaître que les dispositifs hors temps scolaire sont plus représentés en maternelle et en école élémentaire (15%), beaucoup moins en collège et lycée (respectivement 7% et 4%).

III.1.3 – Dispositifs inscrits dans ou hors une pratique quotidienne de cours

Tableau 4 - pratique quotidienne de cours.

	Nb	% obs.
Non réponse	255	49%
Oui	267	51%
Total	522	100%

Tableau 4.a - éclaté par type d'ets.

Pratique quotidienne	Oui
Maternelle	57%
Elémentaire	59%
Collège	36%
Lycée	23%

Un dispositif sur deux s'inscrit dans une pratique quotidienne de cours.

Le tableau 4 met en évidence que les dispositifs s'inscrivant dans des pratiques quotidiennes de cours sont plus nombreux dans le 1er degré ($\approx 60\%$) que dans le 2nd degré ($\approx 35\%$ ou moins).

III.2 - LIAISONS ECOLES-COLLEGES-LYCEES

Tableau 5 - contexte du dispositif (plusieurs choix possibles).

Elémentaire	Oui
Liaison Ecole-Collège	19%

Collège	Oui
Liaison Ecole-Collège	40%
Liaison Collège-Lycée	4%

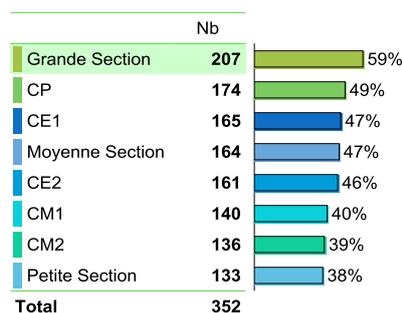
Lycée	Oui
Liaison Bac-Pro BTS	13%
Liaison Collège-Lycée	0%

La liaison « école-collège » : un bon vecteur des dispositifs d'aide à la maîtrise de la langue

40% des collèges déclarent que leurs dispositifs sont rattachés à la liaison « Ecole-Collège ». La liaison « Collège-Lycée » est peu représentée : moins de 5%.

III.3 - NIVEAUX CONCERNÉS

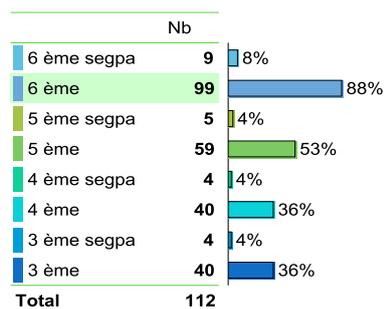
Tableau 6 - niveaux concernés par les dispositifs en écoles primaires et maternelles.



Total sur écoles primaires et maternelles, soit 352 structures. Non réponses : 19.

Tous les niveaux de classe sont concernés par les dispositifs dans le primaire
Près de 60% des dispositifs mis en place dans le 1er degré concernent la grande section.

Tableau 7 - classes concernées par les dispositifs au collège.

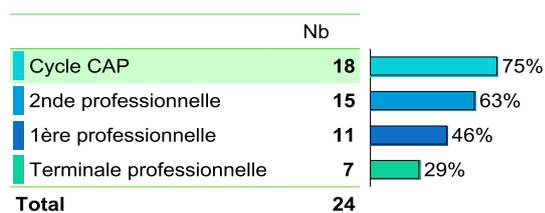


Non réponses : 9 collèges

Au collège : des dispositifs beaucoup plus nombreux en 6^e

Le tableau 7 montre que près de 90% des dispositifs du collège concernent les 6^e, environ 50% les 5^{ème} et seulement 35% concernent les 4^e et 3^e.

Tableau 8 - classes concernées par l'action en lycée professionnel et EREA.



Non réponses : 6

Tableau 8.a - répartition selon les spécialités : production ou services.

Spécialités technico-professionnelles	2nde	1 ^{ère}	Terminale
Production	67%	73%	71%
Services	47%	45%	57%

Au lycée, des dispositifs plus nombreux en CAP, puis de moins en moins nombreux dans l'avancement des niveaux*

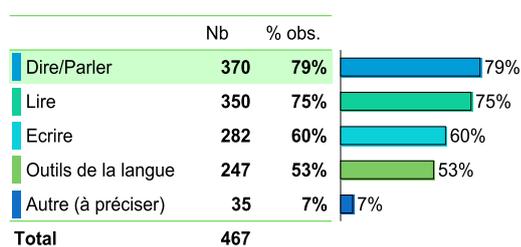
Le tableau 8 montre que trois quarts des dispositifs concernent les CAP. Le tableau 8.a montre que les dispositifs sont un peu plus nombreux dans les spécialités technico-professionnelles de « production » que des « services ».

* Mais rappelons que les lycées professionnels étaient plus nombreux à répondre (18 pour 12 lycées polyvalents)

III.4 – DOMAINES ABORDES PAR LES DISPOSITIFS

Tableau 9 - domaines (plusieurs choix possibles).

Tableau 9.a - éclaté par type d'ets.



Domaines	Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée
Dire/Parler	98%	76%	63%	88%
Lire	33%	88%	95%	84%
Ecrire	33%	68%	69%	92%
Outils de la langue	54%	48%	53%	88%
Autres	10%	4%	12%	4%

Non-réponses : 55

Domaines de soutien : « Parler », « Lire » puis « Ecrire »

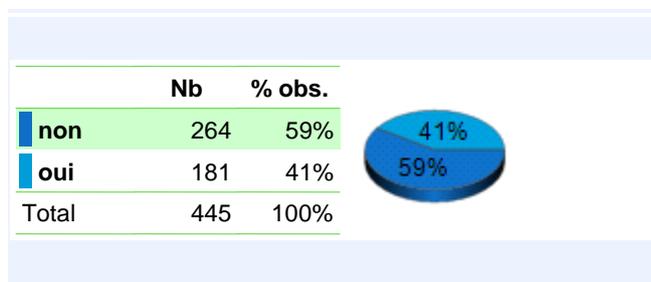
Globalement, $\approx 80\%$ des écoles et établissements déclarent que leurs dispositifs concernent le domaine « Dire/Parler ». 75% des écoles et établissements déclarent que leurs dispositifs concernent le domaine « Lire », 60% déclarent que leurs dispositifs concernent le domaine

« Ecrire », enfin $\approx 50\%$ les outils de la langue. Le tableau 9 met en évidence que les dispositifs couvrent en même temps les 3 domaines principaux de la littéracie : Parler, Lire et Ecrire.

Priorité de la maternelle, « Parler » : 98% des dispositifs !

- Près de l'ensemble des dispositifs de la maternelle concerne le domaine « parler ».
- À l'école élémentaire, les 2 domaines déclarés prioritaires sont « Lire » (88%) et « Dire - Parler » (76%).
- Au collège, le domaine qui prédomine est « Lire » (95%).
- Au lycée, tous les domaines sont importants (mais peu ont répondu).

Tableau 10 - dispositif monodisciplinaire.



Non réponses = 77

Tableau 10.a – éclaté par type d'ets.

Monodisciplinaire	Oui
Maternelle	25%
Elémentaire	43%
Collège	49%
Lycée	44%

Des dispositifs pluridisciplinaires en maternelle

Le tableau 10 montre que globalement $\approx 60\%$ des dispositifs sont pluridisciplinaires mais on remarque que les dispositifs pluridisciplinaires sont beaucoup plus représentés en maternelle (75%). Quand le dispositif est monodisciplinaire, dans 99% des cas, la discipline est le français.

III.5 – NATURE DU DISPOSITIF : ACTIONS LOCALES, REGIONALES ET PARTENARIATS

Tableau 11 – dispositif inscrit dans une action interne de l'établissement.

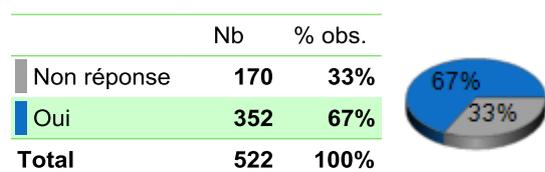


Tableau 11.a – éclaté par type d'ets.

Action interne	Oui
Maternelle	69%
Elémentaire	63%
Collège	74%
Lycée	70%

Deux tiers des dispositifs s'inscrivent dans une action interne d'établissement.

On note peu de variations d'un type d'école ou d'établissement à l'autre.

Tableau 12 - dispositif inscrit dans le cadre d'un dispositif local (fête du livre, actions spécifiques région Rhône-Alpes ou locales, etc.).

	Nb	% obs.
Non réponse	439	84%
Oui	83	16%
Total	522	100%

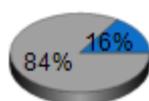


Tableau 12.a - éclaté par type d'ets.

Dispositif national	Oui
Maternelle	15%
Elémentaire	18%
Collège	17%
Lycée	3%

16% des dispositifs s'inscrivent dans le cadre d'un dispositif local (Région Rhône-Alpes). Les dispositifs locaux sont globalement peu représentés et encore moins en lycée (3%).

Tableau 13 - dispositif inscrit dans le cadre d'un dispositif national (Dis-moi 10 mots, Prix littéraires, etc.).

	Nb	% obs.
Non réponse	454	87%
Oui	68	13%
Total	522	100%

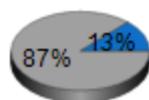


Tableau 13.a – éclaté par type d'ets.

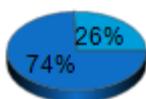
Dispositif national	Oui
Maternelle	6%
Elémentaire	18%
Collège	13%
Lycée	7%

13% des dispositifs s'inscrivent dans le cadre d'un dispositif national.

Le tableau 13 montre que les dispositifs nationaux sont plus représentés en élémentaire (18%) et moins en maternelle et lycée (7%).

Tableau 14 - dispositif entrant dans le cadre d'un partenariat local ou national

	Nb	% obs.
Non	343	74%
Oui	119	26%
Total	462	100%



Non réponses : 60

Tableau 14.a – éclaté par type d'ets.

Partenariat national ou local	Oui
Maternelle	26%
Elémentaire	23%
Collège	33%
Lycée	11%

Un quart des dispositifs s'inscrivent dans un partenariat local ou national

Le tableau 14 montre que les partenariats nationaux ou locaux sont les plus représentés en Collège (33%) et peu en lycée (11%). Les types de partenariats cités sont par exemple : les dispositifs de circonscription, les dispositifs proposés par un groupe de réflexion départemental, les partenariats médiathèque, les partenariats avec la mairie, la communauté de communes, etc.

III.6 – UTILISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES

Tableau 15 - dispositif intégrant l'utilisation d'un outil numérique.

	Nb	% obs.
Non	350	76%
Oui	110	24%
Total	460	100%



Non réponses : 62

Tableau 15.a - éclaté par type d'ets

Numérique	Oui
Maternelle	12%
Elémentaire	27%
Collège	33%
Lycée	19%

Un quart des dispositifs intègre un outil numérique

Le tableau 15 montre que les dispositifs des collèges et des écoles élémentaires sont plus nombreux à intégrer les outils numériques ($\approx 30\%$) que les dispositifs des lycées ($\approx 20\%$) et maternelles (12%). Les types d'outil numérique cités sont par exemple :

- **en maternelle** : les tablettes numériques surtout, mais aussi la création d'ebook, la réalisation de films vidéos, les oralbums, le blog de l'école, l'enregistreur sur ipad pour que les élèves s'écoutent / s'entendent parler,
- **à l'école primaire** : l'utilisation de traitements de texte, mais aussi l'utilisation de logiciels de lecture / orthographe, la création de journaux d'écoles, les tableaux numériques,
- **au collège** : l'utilisation de logiciels du type Labomap : les exercices de maths en ligne, mais aussi le dispositif D'col, la réalisation de blogs et le travail sur Padlet.

III.7 – EFFETS RECHERCHÉS

III.7.1 – Attentes et objectifs

Les attentes des écoles et des établissements vis-à-vis des dispositifs d'aide à la maîtrise de la langue sont très nombreuses. Les questions ouvertes proposées par le questionnaire apportent beaucoup d'éléments, mais il est difficile de faire une analyse statistique chiffrée des réponses. Elles ont donc été analysées sous la forme de « nuages de mots » par types d'établissement. Le nuage de mots présente les termes (noms et adjectifs) les plus souvent cités / utilisés, avec une taille proportionnelle à l'occurrence. Il permet de faire ressortir les grandes tendances à retenir. Il donne une vision synthétique du contenu des réponses. Il permet une analyse qualitative et non quantitative des résultats.

III.7.1.1 - Attentes de la Maternelle : nuage de mots sur les attentes des dispositifs mis en place en maternelle



1 - La notion d'oral, « d'expression » ressort de façon prépondérante :

Les termes : vocabulaire, lexique (de base ou spécifique), langue,... sont ressortis plus de 35 fois. Ils sont associés aux verbes : utiliser, réutiliser, décrire, produire du discours, s'exprimer, relater, communiquer.

2 - Puis la notion d'oral, « de compréhension » de l'autre :

Les termes : compréhension, accès à l'implicite,... sont ressortis plus de 20 fois.

3 - La notion de « réponse et argumentation » arrive ensuite

avec les termes : répondre, argumenter

4 - Puis, la notion de « vie en communauté », du « tous ensemble »

avec les termes : échanger, communiquer, reformuler, langage commun, équipe, diminuer les écarts, les disparités

5 - la notion du développement de la personnalité

avec les termes : sens de l'effort, responsabilité, autonomie, confiance en soi

6 - La conscience phonologique

avec les termes : écrire les lettres, connaître les lettres, aborder l'écrit, conscience phonologique, sons

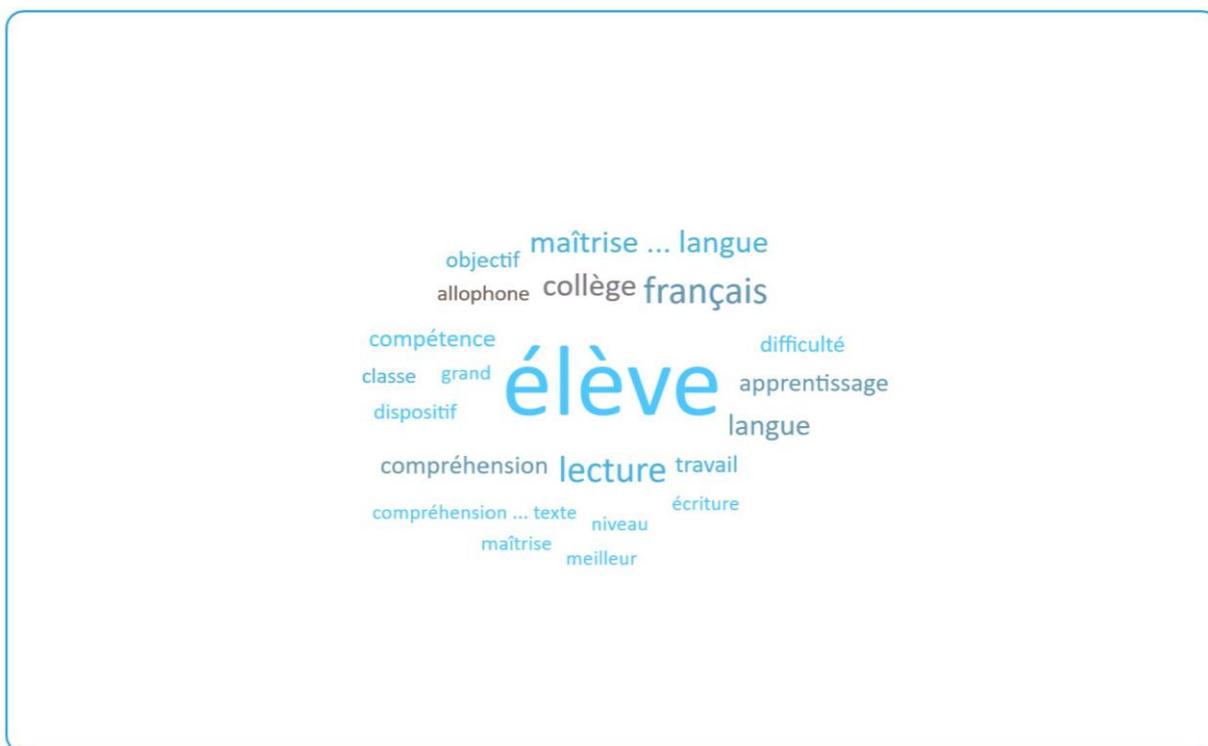
7 - La parentalité

avec les termes : travail écrit, liaison école-famille, spectacle parents, théâtre, implication des familles

8 - La culture : goût de la lecture, motivation pour lire

avec les termes : goût de lire, livre, lecteur, histoire

III.7.1.3 - Attentes du collège



1 - La notion de « lecture / compréhension » ressort de façon prépondérante : avec les termes « compréhension » et « fluidité - vitesse » qui reviennent plus de 35 fois. Ils sont associés aux termes : réconciliation avec le français, approfondissement, développer le goût d'apprendre, lecture plaisir.

2 - Le terme « allophones » revient plus de 15 fois

3 - La notion de « savoir écrire » : avec les termes : écriture, orthographe, grammaire, rédiger, production d'écrits, revient plus de 10 fois.

4 - Puis la notion de « développement personnel » : avec les mots « estime de soi » (près de 10 fois), valorisation des progrès, ouverture culturelle sur le monde, esprit critique, raisonner avec recul, médiathèque, relations intergénérationnelles.

5 - Puis les notions :

. d'outils pour l'enseignant : avec les termes « identifier les élèves en difficulté », « accompagnement selon besoins », « remédiation en groupes de besoins »,

. de transdisciplinarité : « travail en équipes pluridisciplinaires », « maîtrise de la langue dans toutes les matières.

III.7.1.4 - Attentes du lycée



2 grandes notions ressortent pour le lycée :

- . **Maitrise de la langue** : expression, compréhension
- . **le terme « Allophones »**

III.7.2 – Indicateurs d’efficacité

Tableau 16 – présence d’indicateurs d’efficacité

	Nb	% obs.
non	164	38%
oui	263	62%
Total	427	100%



Non-réponses : 95

Tableau 16.a – éclaté par type d’ets.

Indicateurs d’efficacité	Oui
Maternelle	60%
Elémentaire	66%
Collège	64%
Lycée	30%

Plus de 60% des établissements déclarent que leurs dispositifs ont des indicateurs d’efficacité.

Les lycées sont les moins nombreux à déclarer avoir mis en place des indicateurs d’efficacité (30%). Les indicateurs cités (souvent une seule fois) sont par exemple :

- **En maternelle : l’évaluation en fin de cycle surtout**, mais aussi l’évaluation de circonscription, l’évaluation du nombre de mots connus pour chaque enfant par rapport à son niveau chaque année, le défi lecture, l’évaluation de la fréquentation de livres dans la classe, la diminution du nombre d’élèves relevant des APC, le nombre de familles participantes, le nombre de livres empruntés en fin d’année, le nombre d’élèves inscrits à la bibliothèque à 2 ans, la grille d’évaluation pour les albums et livres étudiés, être capable de raconter l’histoire d’un album avec ou sans support, être compréhensible pour pouvoir s’enregistrer (didapage), le nombre de mots connus, ne plus avoir de non parleurs en GS, le fait que 80% du vocabulaire appris est connu des élèves, le fait que 80% des élèves utilisent les syntaxes apprises, le suivi des résultats aux évaluation de CE1...

- **En élémentaire**, les indicateurs cités sont par exemple : **le nombre de mots Correctement Lus par Minute (NCLM)**, mais aussi le pourcentage d’élèves-lecteurs en difficulté, le pourcentage de prise de parole, la vitesse de lecture, la réussite aux dispositifs lecture CP et CE2, l’implication dans des projets comme la participation aux concours d’écriture, les évaluations Oura CP 4 fois dans l’année, la longueur des textes écrits, la meilleure adaptation au collège (bulletin de notes 6^e), les tableaux de résultats avec calculs en percentiles pour repérer les élèves en difficulté, l’établissement de listes de mots par classe à acquérir pour chaque fin d’année scolaire, la réduction de 20% du nombre d’élèves rencontrant des difficultés entre évaluation formative et sommative, le test Inizan / Rased (le test BP-Batterie Prédictive est un test prédictif réalisé en fin de GS ou au début du CP, il constitue un inventaire des ‘habiletés cognitives’ impliquées dans l’apprentissage de la lecture, le test BL-Batterie de Lecture permet une analyse détaillée de la lecture en fin de CP), les résultats aux

tests "je lis je comprends", les tests de lecture ROLL (Réseau des Observatoires Locaux de Lecture qui propose une démarche pour apprendre à comprendre les textes écrits, elle s'articule autour d'ateliers de compréhension de textes, une évaluation fine des compétences et une pédagogie différenciée par groupe d'élèves.), la lecture chronométrée du même texte en début et en fin de dispositif, les activités sur la base du volontariat : en comptant le nombre de volontaires, le nombre d'entrées des élèves et parents au salon du livre, le nombre de livres empruntés, la meilleure autonomie dans le choix des lectures.

- **Au collège**, les indicateurs cités sont par exemple : **la réussite au DNB surtout** (mais cet indicateur ne mesure pas l'impact précis du dispositif), et aussi l'amélioration vitesse lecture avec fluence, l'évaluation individuelle CE2, puis début 6^e, puis fin de 6^e avec ses courbes individuelles de progression, le nombre de PPRE, la moyenne de Français à l'épreuve terminale du DNB, le temps de lecture (chronométré), la grille d'évaluation du dispositif FLS, la motivation et le taux de participation des élèves (pour des concours par exemple), la prise de confiance à l'oral (temps de parole), le nombre de 6^e arrivant en 3^e sans redoublement, la participation des élèves réticents au départ, le nombre d'élèves allophones intégrés dans les disciplines, le test ROC.

- **Au lycée**, les indicateurs cités sont par exemple : le taux de réussite au CAP, la réussite au DELF, l'autonomie et l'investissement des élèves traduit par le nombre de connexions et les scores quand il y a des outils numériques.

III.8 – PRÉVENTION DE L'ILLETTRISME

Tableau 17 - dispositif relevant de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.

	Nb	% obs.
non	348	75%
oui	118	25%
Total	466	100%

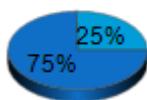


Tableau 17.a – éclaté par type d'ets.

Illettrisme	Oui
Maternelle	27%
Elémentaire	26%
Collège	23%
Lycée	19%

25% des dispositifs relèvent de la prévention de l'illettrisme

Le tableau 17.a nous montre que les dispositifs des écoles maternelles sont plus nombreux à relever spécifiquement de la prévention contre l'illettrisme (27%) que les dispositifs des lycées (19%).

III.9 – DISPOSITIFS LIÉS A LA PARENTALITÉ

Tableau 18 – Autre dispositif au sein de l'établissement lié à la parentalité (relation aux familles)

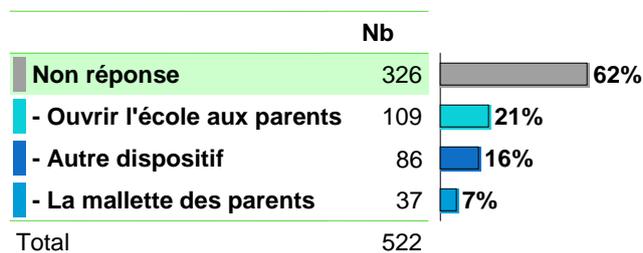


Tableau 18.a - Précision sur le dispositif de l'établissement lié à la parentalité

Dispositif lié à la parentalité	Ouvrir l'école	Mallette	Autres
Maternelle	31%	2%	21%
Elémentaire	21%	4%	17%
Collège	13%	20%	12%
Lycée	0%	0%	3%

20% des établissements déclarent mettre en œuvre le dispositif « Ouvrir l'école aux parents » et 7% « la mallette des parents ».

Le tableau 18.a nous montre que le dispositif « Ouvrir l'école aux parents » est plus présent en maternelle (30%) qu'au collège (13%). Le dispositif « la mallette des parents » quant à lui est plus présent au collège (20%) que dans le 1er degré (2 à 4%). Les autres dispositifs cités (souvent une seule fois) sont par exemple :

En maternelle : la boîte à idées, le cahier de liaison, le café-thé débat du vendredi matin, le fait que les parents viennent dans l'école pour des activités ponctuelles, l'action intitulée « on joue ensemble » qui se déroule une fois par semaine pendant 1h, les albums photos collectifs qui circulent dans les familles, la visite et l'observation d'une matinée, l'emprunt chaque semaine d'un livre à l'école, les ateliers de parents (PRE), les ateliers 'cuisine' avec les parents, les goûters-lecture, la journée porte ouverte pour la visite de l'exposition des travaux artistiques des élèves, les "Sacomptines" (sac avec 1 comptine, des jeux en lien, 1 livret comptines des parents, 1CD) ou encore avec la médiathèque, l'action intitulée « la tente à lire ».

En élémentaire, les dispositifs cités (souvent un seule fois) sont : le café des parents une fois par semaine dans une salle hors école pour parler de parentalité, les portes ouvertes, l'élaboration d'un vadémécum - parents, les conférences/débats, les groupes de parole (dispositif conjoint mairie/école), le fait de favoriser l'accès à la médiathèque pour lire avec

les enfants, l'action intitulée la "semaine des parents" au CP, la quinzaine de la parentalité avec l'association quartier centre ville, "On joue ensemble": invitation des parents de cycle 2 pour partager des jeux (multipartenaires), les actions d'aide à la parentalité en relation avec le foyer socio-éducatif local, les parents liés par un contrat dans le cadre du "coup de pouce", les petits cafés : invitation des parents à assister à une séance d'apprentissage, les CLAS (contrat local d'accompagnement scolaire), les moments conviviaux : chorale de l'école, spectacles liant arts et danse, la participation des parents des enfants allophones lors des séances d'aide aux devoirs, l'alphabétisation des familles (cours de langue française).

Au collège, les dispositifs cités (souvent une seule fois) sont : les cafés parents (animés par la direction, l'infirmière, l'assistante sociale, le planning familial ou la fédération des parents d'élèves), la soirée thématique annuelle en lien avec la maison des habitants du quartier, le module "accueil parents/devoirs" dans le cadre de l'accompagnement éducatif, la participation hebdomadaire de parents aux ateliers de remédiation en français, les actions de sensibilisation-prévention (ex : réseaux sociaux, addictions, discipline positive), la mise en place d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) avec formation des parents à son usage.

III.10 – TEST JOURNÉE DEFENSE ET CITOYENNETÉ

Tableau 19 - résultats des tests passés par les élèves lors des Journées Défense et Citoyenneté.

	Nb	% obs.
Non	4	15%
Oui	23	85%
Total	27	100%

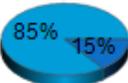


Tableau 19.a - existence dans votre établissement d'un dispositif spécifique à destination des élèves repérés en difficulté lors de ces tests

	Nb	% obs.
Non	18	78%
Oui	5	22%
Total	23	100%



Des lycées informés des résultats des tests JDC, mais encore peu de dispositifs de remédiation

Les tableaux 19 et 19.a nous montrent que 85% des lycées reçoivent les résultats des tests passés par les élèves lors des Journées Défense et Citoyenneté et 22% d'entre eux ont un dispositif spécifique à destination des élèves repérés en difficulté.

Les dispositifs cités (souvent une seule fois) sont par exemple : la convocation des élèves, les tests et soutien si nécessaire, l'accompagnement personnalisé, la prise en charge ponctuelle du Club de Lecture Rapide, le suivi des professeurs : les cours de FLE en lien avec notre UPE2A, l'évaluation des compétences.

III.11 – SYNTHÈSE DES RESULTATS DE L'ENQUÊTE

Contexte

Les dispositifs ont été mis en place avant tout dans le cadre des « Activités pédagogiques complémentaires » (60%), puis des « Accompagnements personnalisés » (40%). 30% concernent les élèves « Allophones » et ≈10% sont liés à l'histoire des arts - Art et culture.

Les dispositifs diffèrent selon les structures dans lesquelles ils sont déployés : les APC sont très représentées en Maternelle et Élémentaire (avec respectivement ≈80% et 70%), beaucoup moins au collège (25%) et très peu au lycée (3%). Les dispositifs pour les Allophones sont très représentés au lycée (plus de 70%) et au collège (≈40%), moins dans le 1er degré (≈20%). Les « accompagnements personnalisés » sont très représentés au collège (60%).

Les dispositifs se déploient en grande majorité sur le temps scolaire (88%). Les dispositifs hors temps scolaire sont davantage représentés en maternelle et en école élémentaire (15%), beaucoup moins en collège et lycée (respectivement 7% et 4%).

Un dispositif sur deux s'inscrit dans une pratique quotidienne de cours. Ceux qui s'inscrivent dans des pratiques quotidiennes de cours sont plus nombreux dans le 1er degré (≈60%) que dans le 2nd degré (≈35% ou moins).

La liaison « école-collège » est un bon vecteur des dispositifs d'aide à la maîtrise de la langue. 40% des collèges déclarent que leurs dispositifs sont rattachés à la liaison « Ecole-Collège ». La liaison « Collège-Lycée » est peu représentée : moins de 5%.

Niveaux concernés

Tous les niveaux de classe sont concernés par les dispositifs dans le primaire. Près de 60% des dispositifs mis en place dans le 1er degré concernent la grande section. Au collège, les dispositifs sont beaucoup plus nombreux en 6^e (88%).

Au lycée, les dispositifs sont plus nombreux en CAP (trois quarts), puis de moins en moins nombreux dans l'avancement des niveaux. Mais rappelons que les lycées professionnels étaient plus nombreux à répondre (18 pour 12 lycées polyvalents). Les

dispositifs sont un peu plus nombreux dans les spécialités technico-professionnelles de « production » que dans celles des « services ».

Domaines de soutien : « Parler », « Lire » puis « Ecrire »

≈ 80% des dispositifs concernent le domaine « Parler », 75% le « Lire », 60% « l'Ecrire », puis ≈50% les outils de la langue. Près de l'ensemble des dispositifs de la maternelle concerne le domaine « parler ». À l'école élémentaire, les 2 domaines déclarés prioritaires sont « Lire » (88%) et « Dire-Parler » (76%). Au collège, le domaine qui prédomine est « Lire » (95%). Au lycée, tous les domaines sont importants (mais il y a peu de répondants).

Actions locales, régionales et partenariat

Deux tiers des dispositifs s'inscrivent dans une **action interne d'établissement**.

16% des dispositifs s'inscrivent **dans le cadre d'un dispositif local** (Région Rhône-Alpes) mais ils sont très peu représentés en lycée (3%).

13% des dispositifs s'inscrivent **dans le cadre d'un dispositif national**. Ils sont plus représentés en élémentaire (18%), moins en maternelle et lycée (7%).

Un quart des dispositifs s'inscrivent **dans un partenariat local ou national**. Ils sont les plus représentés en Collège (33%), peu en lycée (11%).

Outils numériques

Un quart des dispositifs intègre les outils numériques. Les collèges et les écoles élémentaires sont les plus nombreux à les utiliser (≈30%). Globalement, l'outil numérique représente 25% du dispositif.

Attentes et objectifs

En maternelle, les attentes se situent avant tout au niveau de l'oral : compréhension et expression.

En primaire, les attentes se situent surtout en lecture-compréhension et vocabulaire. Au collège, en lecture-compréhension et auprès des allophones. Au lycée, en expression-compréhension et auprès des allophones.

Indicateurs d'efficacité

Plus de 60% des dispositifs ont des indicateurs d'efficacité. Les lycées sont les moins nombreux à déclarer avoir mis en place des indicateurs d'efficacité (30%).

Illettrisme

25% des dispositifs relèvent de la prévention de l'illettrisme. Les dispositifs des écoles maternelles sont plus nombreux à en relever (27%) que les dispositifs des lycées (19%).

Parentalité

20% des établissements déclarent mettre en œuvre le dispositif « Ouvrir l'école aux parents » et 7% « la mallette des parents ». Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents » est plus présent en maternelle (30%) qu'au collège (13%). Le dispositif « la mallette des parents » est plus présent au collège (20%) que dans le 1er degré (2 à 4%).

Journée défense et citoyenneté

Les lycées déclarent être informés des résultats des tests JDC, mais ils sont encore peu nombreux à mettre en place des dispositifs de remédiation. 85% des lycées reçoivent les résultats des tests passés par les élèves lors des Journées Défense et Citoyenneté et 22% d'entre eux ont un dispositif spécifique à destination des élèves repérés en difficulté.

IV – QUELQUES EXEMPLES D’ACTIONS REUSSIES

IV.1 – DISPOSITIF « Coup de pouce clé » : école « A » de l’Académie de Grenoble

Caractéristiques du dispositif :

- Classes concernées : CP
- Dispositif entrant dans le cadre d’un partenariat local : dispositif conjoint mairie-école
- Hors temps scolaire
- N’intègre pas les outils numériques
- Dispositif relevant de la prévention de l’illettrisme
- Dispositif mono disciplinaire : français
- Concerne les domaines : Ecrire / Lire / Dire-Parler / Outils de la langue

Attentes :

- Réduire le nombre d’élèves en difficulté de lecture/écriture en cycle 2 et en particulier au CP
- Impliquer les parents dans la scolarité de leur enfant.

Compétences du socle :

- Etre capable de lire en associant déchiffrage et reconnaissance directe des mots connus.
- Lire à haute voix de façon expressive un texte en prose ou en vers.
- Utiliser ses connaissances sur la langue pour comprendre.

Critères d’évaluation / indicateurs d’efficacité :

- Sur le plan scolaire : apprentissages visés (cf. compétences du socle)
- Indices de satisfaction

Bilan : En 2015-2016, 25 enfants de CP de l’école « A » ont participé au dispositif, soit 5 clubs de 5 enfants. Les ateliers d’1h30 avaient lieu 4 soirs par semaine, après la classe. Le résultat est très positif. Les enseignants ont noté une plus grande motivation des enfants. 87% d’entre eux montrent un plus grand intérêt pour la lecture / écriture et manifestent une plus grande confiance en eux et 93% ont un meilleur rapport à l’école.

Limites : Le dispositif n’a pas pu être reconduit cette année par manque de moyens. Le coût moyen d’un dispositif Coup de pouce clé est d’environ 5 000 euros à l’année pour un club de 5 enfants, soit 1 000 euros par enfant. Le financement est souvent pris en charge par la mairie.

IV.2 – DISPOSITIF « Oura CP » : école « B » de l'Académie de Grenoble

Caractéristiques du dispositif :

- Classes concernées : CP
- Dispositif entrant dans le cadre d'un partenariat local : dispositif de circonscription
- Sur temps scolaire : APC
- N'intègre pas les outils numériques
- Dispositif relevant de la prévention de l'illettrisme
- Dispositif mono disciplinaire : français
- Concerne le domaine : Lire

Attentes :

- Diagnostiquer le niveau de l'élève
- Apporter des réponses adaptées : groupes de besoin, PPRE, prise en charge RASED

Critères d'évaluation / indicateurs d'efficacité :

- Evaluations Oura CP 4 fois dans l'année

Bilan :

Le dispositif est réalisé chaque année auprès des élèves de CP de l'école (environ 45 élèves cette année, 60 l'an passé). Le planning des tests est fourni par la circonscription. Les résultats bruts (sous forme de tableaux Excel) sont envoyés par l'école à la circonscription qui réalise les statistiques et retourne l'analyse à l'école. Le dispositif est apprécié par l'école car il permet d'étalonner tous les élèves de la même façon. Le fait que le dispositif soit porté et piloté par la circonscription encourage à le réaliser tous les ans et à respecter le planning (4 évaluations dans l'année). Les évaluations sont réalisées essentiellement par groupes de 4 ou 5, en APC. L'école trouve que l'outil est utile car il permet de mettre en place les remédiations nécessaires, en classe, APC ou Rased en fonction des résultats des élèves. L'école explique que les professeurs connaissent le niveau de leurs élèves et les besoins éventuels d'accompagnement, mais que l'outil leur permet de le confirmer par des résultats chiffrés.

Limites :

Le dispositif demande une bonne organisation car il faut être en mesure de faire passer les évaluations auprès de chaque élève (en petits groupes de 4 ou 5 élèves, éventuellement lors des APC) et de respecter le calendrier des 4 évaluations.

IV.3 – DISPOSITIFS « FLUENCE et ELFE » : écoles « C » et « D » de l'Académie de Grenoble

Caractéristiques du dispositif :

- Classes concernées : CE1 au CM2
- Dispositif entrant dans le cadre d'un partenariat local : dispositif de circonscription pour l'école « C » de l'Académie de Grenoble. Pas de partenariat pour l'école « D »
- Sur temps scolaire : en APC ou en petit groupe en fond de classe ou en collectif (selon les écoles et contraintes de l'établissement)
- N'intègre pas les outils numériques
- Dispositif relevant de la prévention de l'illettrisme
- Dispositif mono disciplinaire : français
- Concerne le domaine : Lire

Attentes :

- Renforcer les compétences de lecture orale

Critères d'évaluation / indicateurs d'efficacité :

- Evaluation ELFE

Bilan école « C » de l'Académie de Grenoble :

La méthode Fluence et l'évaluation Elfe sont mises en place dans toute l'école dès le cycle 2, dans les conditions décrites par la méthode. L'évaluation est jugée intéressante car elle étalonne tous les élèves de la même façon et permet d'évaluer les progrès de chacun. Elle permet de réaliser des groupes de niveau de lecture. Les professeurs peuvent ainsi différencier leur enseignement. La méthode semble efficace car tous les élèves sont en progression de vitesse de lecture sur l'année. Le ratio de progression est en moyenne de 1 à 3 entre septembre et janvier (résultats CM2 en nombres de mots par minutes et percentiles en annexe 2). Les tests de lecture de septembre et janvier sont réalisés, en petit groupe, dans une salle contiguë pendant que les autres élèves sont en autonomie.

Limites : Cependant, pour le cycle 3, le professeur ressent le besoin d'un outil plus complet qui évaluerait aussi la compréhension de lecture et l'implicite.

Bilan école « D » de l'Académie de Grenoble :

Les outils de lecture Fluence et l'évaluation Elfe sont utilisés lors des APC (initiative individuelle de chaque professeur) pour les élèves de CE1 et CE2. L'évaluation est jugée intéressante pour les mêmes raisons que celles de l'école « C », car elle étalonne tous les enfants de la même façon et permet d'évaluer les progrès de chacun. La méthode Fluence décrite dans le manuel n'est pas forcément appliquée « à la lettre » pour des raisons matérielles, de temps ou d'organisation. Par exemple, le professeur 1 a réalisé des évaluations en septembre, en octobre et en février, en réunissant un petit groupe d'élèves en fond de classe. La progression est en moyenne de 15 mots par enfant, entre septembre à octobre, soit une progression de 25% et de 19 mots entre octobre et février, soit une progression d'à nouveau 25% par enfant (résultats en nombre de mots lus par minute en annexe 3).

Limites :

Selon le professeur 1, pour 2 élèves (élèves A et K de l'annexe 3), les résultats de février ne semblaient pas représentatifs de leur capacité. Le professeur 1 a choisi de recommencer le test (texte identique) la semaine suivante, en APC. La progression est de 18% pour le premier élève et 24% pour le deuxième. La 2^e lecture est probablement un facteur de progression, mais le professeur pense que les conditions de passation du test sont importantes et peuvent facilement influencer sur les résultats. Elle pense que les conditions d'APC ont été favorables aux 2 élèves, bien que les conditions en classe fussent favorables avec des élèves de classe en autonomie, travaillant dans le calme. Cependant, un seul élève en train de tourner une page peut gêner la lecture. D'autre part, elle se demande aussi si une certaine timidité à lire à voix haute avec de nombreux élèves tout autour aurait pu avoir une influence.

IV.4 – DISPOSITIF « Prix Littéraire Cantonal » : école « E » de l'Académie de Grenoble

Caractéristiques du dispositif :

- Classes concernées : CP au CM2
- Dispositif entrant dans le cadre d'un partenariat local : prix littéraire créé et organisé par l'école, avec subvention municipale
- Sur temps scolaire
- N'intègre pas les outils numériques
- Dispositif ne relevant pas de la prévention de l'illettrisme
- Dispositif mono disciplinaire : Français
- Concerne le domaine : Lire

Attentes :

- Donner le goût de lire sans contrainte scolaire. Une seule contrainte : lire les 5 livres.
- Donner le goût de lire aux enfants qui rejettent la lecture.
- Comparer des livres et évaluer leurs intérêts.

Critères d'évaluation / indicateurs d'efficacité :

- Activité sur la base du volontariat, l'évaluation se fait en comptant le nombre de volontaires.

Bilan :

L'école choisit 5 livres par classe. Chaque participant doit lire les 5 livres, puis partage, débat et vote en classe pour choisir le livre gagnant. L'action demande un peu de temps et de coordination en amont : réunions des enseignants pour le choix et la commande des livres, mais le temps de préparation est jugé raisonnable. L'action est reconduite d'année en année car les enseignants constatent un développement certain de l'intérêt pour la lecture dans les classes. Le dispositif est financé par la mairie.

IV.5 – DISPOSITIF « Je lis, je comprends » : école « F » de l'Académie de Grenoble

Caractéristiques du dispositif :

- Classes concernées : CE1, CE2, CM1
- Dispositif n'entrant pas dans le cadre d'un partenariat local
- Sur temps scolaire
- N'intègre pas les outils numériques
- Dispositif relevant de la prévention de l'illettrisme
- Dispositif mono disciplinaire : Français
- Concerne les domaines : Lire / Outils de la langue

Attentes :

- Mobiliser des savoirs disponibles liés au contenu du texte, maîtrise du lexique, etc.
- Construire des références : anaphores pronominales, synonymiques, métaphoriques.
- Construire de la cohérence (inférences, chronologie, personnages, etc.)

Critères d'évaluation / indicateurs d'efficacité :

- Evaluations diagnostique et finale « Je lis, je comprends » : logiciel de saisie des résultats.

Bilan : En 2015-2016, environ 150 élèves de CE1, CE2 et CM1 ont participé au dispositif. Le dispositif nécessite 2 enseignants supplémentaires. Les enseignants organisent des groupes de niveau et travaillent en atelier. Les ateliers ont lieu une fois par semaine sur 45 minutes. Les enseignants ont remarqué que le support et les textes du dispositif « Je lis, je comprends » suscitent beaucoup de motivation et d'intérêt chez les élèves. Ils en sont très satisfaits, mais après 4 ans d'utilisation, les enseignants se posent la question de partir sur un autre support comme « Lectorino, Lectorinette » ou « Lector, lectrice » pour changer un peu de supports.

Limites :

L'action n'a pas été reconduite cette année, mais le sera probablement l'an prochain. Le dispositif sollicite une très grande organisation et cohésion entre les classes, ainsi que 2 enseignants supplémentaires. Le décloisonnement en ateliers nécessite la présence impérative de tous les professeurs. Certains groupes vont plus vite, d'autres travaillent plus en autonomie. Tout cela demande beaucoup d'organisation et de suivi entre les groupes.

CONCLUSION

Cette enquête a mis en évidence le grand nombre de dispositifs d'aide à la maîtrise de la langue et la diversité de leur appropriation par les établissements.

On peut les classer en 3 grandes catégories : les dispositifs ayant pour objectif de prévenir l'échec scolaire, comme par exemples Oura CP, Fluence, Maclé, D'COL, « Je lis, je comprends », « Coup de pouce clé », les dispositifs ayant pour objectif de réussir l'inclusion des élèves allophones comme les unités UPE2A, FLE, et les dispositifs ayant pour objectif de sensibiliser à la langue française (objectif culturel) comme par exemples le concours « Dis-moi dix mots » ou le dispositif « Lire et faire lire ».

Globalement, tous les niveaux de classe sont concernés, avec un plus grand nombre de dispositifs en Grande Section et 6^e. La mise en œuvre des dispositifs diffère selon les structures : plutôt en APC dans le primaire et en accompagnement personnalisé au collège. Les unités pour élèves allophones sont elles plus représentées dans le secondaire.

1 dispositif sur 4 s'inscrit dans un partenariat local ou national (dispositif de circonscription, dispositif proposé par un groupe de réflexion départemental, partenariat médiathèque, partenariat avec la mairie, la communauté de communes, etc.). Les dispositifs dont la plupart sont issus de la recherche (Fluence ou OuraCP), sont institutionnels (UPE2A, Concours Dis-moi 10 mots) ou portés par des associations (Coup de pouce clé, Lire et faire lire).

Cette diversité de mise en œuvre répond simplement aux attentes et contraintes qui diffèrent elles aussi selon les structures.

Globalement, les domaines de soutien couvrent les 3 champs : « Parler », « Lire » puis « Ecrire » et correspondent aux attentes des professeurs qui souhaitent aider les élèves au niveau de l'oral : lecture, compréhension, expression, puis au niveau de l'écrit. La plupart des dispositifs sont plus orientés sur la lecture comme Fluence, OuraCP mais certains intègrent aussi l'écriture comme Maclé. Il serait souhaitable d'encourager et de développer davantage les types de dispositif favorisant chez les élèves la production d'écrits, qui est importante dans la démarche de compréhension comme le proposent les chercheurs en littéracie. Certains dispositifs prennent en compte le contexte social comme « Coup de pouce clé » qui associe systématiquement les parents.

Plus de 60% des dispositifs ont des indicateurs d'efficacité et l'étude qualitative nous montre que les structures sont plutôt satisfaites des résultats, ce qui encourage la reconduction des actions. Cependant, certaines contraintes (financements, départ de personnel) ne le permettent pas toujours.

Ce recensement a mis en évidence le besoin de dispositifs d'aide à la maîtrise de la langue, la diversité des dispositifs et de leur appropriation et la satisfaction des structures qui les utilisent. L'objectif aujourd'hui serait peut-être de mieux les faire connaître et de favoriser les échanges d'expériences entre structures.

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

- Académie de Caen. Vade-mecum : Pour une prise en charge collective de la maîtrise de la langue dans l'académie de Caen. Repéré à https://www.ac-caen.fr/mediatheque/ressources_professionnelles/ressources_documentaires/vademecum_maitrise_de_la_langue.pdf
- Académie de Grenoble. IEN Voiron 3. Compte-rendu du livre : Favoriser la réussite en lecture : les Maclé. Modules d'approfondissement des compétences en lecture-écriture. André Azoulian. Repéré à http://www.ac-grenoble.fr/ien.voiron3/IMG/pdf_CR_livre_sur_les_MACLE.pdf
- Académie de Grenoble : Rapport sur dispositif « Oura ». Repéré à http://www.ac-grenoble.fr/ien.g2/IMG/pdf/OURA_Enseignants_DEF_2013_code.pdf
- Académie de Grenoble - Synthèse du colloque lire écrire. Evelyne Vaillaut. Repéré à http://www.ac-grenoble.fr/ien.chambery1/wp-content/uploads/2016/02/Synthese_du_colloque_lire_ecrire_Evelyne_Vaillaut.pdf
- Académie d'Orléans - groupe départemental prévention de l'illettrisme. Présentation dispositif « Je lis, je comprends ». Repéré à http://www.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/chateauroux/images/P%C3%A9dagogie_Groupes_d%C3%A9partementaux/Je_lis_je_comprends/presentation_outil.pdf
- Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme – Les définitions. Repéré à <http://www.anlci.gouv.fr/Illettrisme/De-quoi-parle-t-on/Les-definitions>
- Association Coup de pouce. Coup de pouce clé : le dispositif en bref. Repéré à : <http://www.coupdepouceassociation.fr/coup-de-pouce-cle/le-dispositif-en-bref/>
- Association Lire et faire lire. Repéré à <http://www.lireetfairelire.org/content/qui-sommes-nous#.WH5QmVxciM8>
- Barrault A. 36 - IA Projet « Je lis, je comprends ». Expérithèque Eduscol (01.2017). Repéré à <http://eduscol.education.fr/experitheque/fiches/fiche8309.pdf>
- Barré-De Miniac, Brissaud, Rispaïl (2004). *La Littéracie : conceptions théoriques et pratiques d'enseignement de la lecture-écriture*. Paris : L'Harmattan
- Blondel, Brissaud, Conseil, Jeantheau et Mortamet (2016). Les difficultés des adultes face à l'écrit : l'apport de l'épreuve de production écrite de l'enquête Information et vie quotidienne. *Economie et Statistique*. N°490.
- Brissaud, Jaffré (2003). Présentation : regards nouveaux sur la lecture et l'écriture. Revue française de linguistique appliquée. 2003/1 Vol VIII, 5-14
- Editions Cigale. Dispositif Fluence de Lecture CP/CE. Repéré à : <http://www.editions-cigale.com/produits/fluence-de-lecture-cpce>
- Eduscol. Agir contre l'illettrisme (Nov. 2015). Repéré à <http://eduscol.education.fr/cid52346/agir-contre-illettrisme.html>

- Groupe Cognisciences, UPMF Grenoble. E.L.FE Évaluation de la Lecture en Fluence. Repéré à <http://www.cognisciences.com/accueil/outils/article/e-l-fe-evaluation-de-la-lecture-en-fluence>
- Groupe Cognisciences, UPMF Grenoble. OURA LEC / CP Outil enseignant. Repéré à <http://www.cognisciences.com/accueil/outils/article/oura-lec-cp-outil-enseignant>
- Ministère de l'Éducation Nationale. BOEN Circulaire de rentrée 2015. Renforcer l'acquisition du socle commun notamment grâce à la maîtrise des langages. Repéré à http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=89301
- Ministère de l'Éducation Nationale. BOEN Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés. Oct. 2012. Repéré à http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61536
- Ministère de l'Éducation Nationale. Circulaire 2013-179. George Pau-Langevin. DGESCO.
- Ministère de l'Éducation Nationale. DCOL : personnaliser l'accompagnement des élèves en difficulté. Repéré à <http://www.education.gouv.fr/cid72317/d-col-personnaliser-l-accompagnement-des-eleves-en-difficulte.html>
- Ministère de l'Éducation Nationale. Présentation du dispositif « Dis-moi 10 mots ». Repéré à <http://www.education.gouv.fr/cid56239/dis-moi-dix-mots.html>
- Ministère de l'Éducation Nationale. La prévention et la lutte contre l'illettrisme à l'école (Sept. 2016). Repéré à <http://www.education.gouv.fr/cid74737/la-prevention-et-la-lutte-contre-l-illettrisme-a-l-ecole.html>
- Ministère de l'Éducation Nationale. Maîtrise de la langue française : plan d'action. Repéré à <http://www.education.gouv.fr/cid92213/la-maitrise-de-la-langue-francaise-un-plan-d-action-global.html>
- Ouzoulias A. Qu'est-ce qu'un Maclé ? (Fev. 2005). Repéré à <http://www.cndp.fr/bienlire/04-media/a-interview24.asp>
- Ouzoulias A. MACLE : Module d'approfondissement des compétences en lecture - écriture. Académie de Grenoble. IEN Voiron 3. Résumé du livre « Favoriser la réussite en lecture : les Maclé ». Repéré à http://www.ac-grenoble.fr/ien.voiron3/IMG/pdf_CR_livre_sur_les_MACLE.pdf
- Portelet A. (CRDP de Créteil). Académie de Créteil. Repéré à http://langage.ac-creteil.fr/IMG/pdf/maitrise_usages_langue_portelette.pdf
- Préfecture de l'Aude. Rapport sur l'illettrisme. Repéré à http://www.aude.gouv.fr/IMG/pdf/Binder1_cle28c933.pdf
- Verdelhan M., Vigner G.. La maîtrise de la langue dans l'apprentissage du français comme langue seconde. Actes du colloque - L'intégration des nouveaux arrivants : quelle mission pour l'École ? Oct. 2004. Eduscol. Repéré à <http://eduscol.education.fr/cid45868/la-maitrise-de-la-langue-dans-l-apprentissage-du-francais-comme-langue-seconde.html>

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire administré aux établissements	p.2
Annexe 2 : Résultats Fluence en percentiles, CM2 école « C »	p.8
Annexe 3 : Résultats Fluence en nombre de mots par minute, CE2 école « D »	p.9

Dispositifs d'aide à la maîtrise de la langue

Le contrat d'objectifs entre l'académie de Grenoble et l'administration centrale 2014-2018 prévoit dans ses priorités "Faire de chaque voie un parcours de réussite" en assurant à chacun entre autres "la maîtrise des fondamentaux". Dans ce cadre, le groupe académique chargé de la prévention de l'illettrisme souhaite enrichir son travail d'impulsion en s'appuyant sur les pratiques individuelles et collectives existant au sein des écoles et établissements scolaires.

A cette fin, vous êtes destinataires de cette enquête, destinée à recenser les dispositifs divers favorisant les apprentissages fondamentaux en matière de compétences langagières : aide à la parentalité, prévention et lutte contre l'illettrisme, dispositifs spécifiques à destination des élèves en difficulté, exploitation des résultats des tests des journées défense et citoyenneté, autres dispositifs éventuels.

Ce recensement vise à établir un état des lieux, à valoriser les actions existantes, à être force de proposition en matière de formation initiale et continue.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Daniel Filâtre

Recteur de l'académie de Grenoble

P1 1. GENERALITES

Q1-Q6 Type d'établissement

	RNE	Sigle	Nom de l'établissement	Adresse	Code postal	Localité
Vous êtes ?	<input type="text"/>					
	<i>(Réponse en lecture seule)</i>					

P2 EXISTENCE D'UN DISPOSITIF

Q7

* Un dispositif "Maîtrise de la langue" destiné à lutter contre l'illettrisme existe-t-il dans votre établissement ?

- oui
 non

B1

|| Aller à **Fin du questionnaire** Si (Q7 est = "non")
 Aller à **P3** Si (Q7 est = "oui")

P3 2. DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Q8 2.1 Intitulé du dispositif (Q7 est = "oui")

Q9 Ce dispositif a-t-il lieu :

Sur le temps scolaire Hors temps scolaire/périscolaire



Q10 2.2 Classe(s) concernée(s) par l'action présentée LP

(Nature - Libellé Court est = "LYC POLYV") ou (Nature - Libellé Court est = "LYC PROF") ou (Nature - Libellé Court est = "EREA")

- Cycle CAP
- 2nde professionnelle
- 1ère professionnelle
- Terminale professionnelle

Q11 2.2 Classe(s) concernée(s) par l'action présentée collège

(Nature - Libellé Court est = "COLLEGE") ou (Nature - Libellé Court est = "EREA") ou (Nature - Libellé Court est = "CLG SPEC")

- 6 ème
- 5 ème
- 4 ème
- 3 ème
- 6 ème segpa
- 5 ème segpa
- 4 ème segpa
- 3 ème segpa

Q12 2.2 Classe(s) concernée(s) par l'action présentée

(Nature - Libellé Court est = "ELEMENTAIRE") ou (Nature - Libellé Court est = "MATERNELLE") ou (Nature - Libellé Court est = "ELEM.APPLI") ou (Nature - Libellé Court est = "ELEM.SPEC.") ou (Nature - Libellé Court est = "MAT. APPLI")

- Petite Section
- Moyenne Section
- Grande Section
- CP
- CE1
- CE2
- CM1
- CM2

Q13 Spécialité 2nde professionnelle (Q10 est parmi "2nde professionnelle")

- Spécialités technico-professionnelles de la production
- Spécialités technico-professionnelles des services

Q14 Spécialité 1ère professionnelle (Q10 est parmi "1ère professionnelle")

- Spécialités technico-professionnelles de la production
- Spécialités technico-professionnelles des services

Q15 Spécialité terminale professionnelle (Q10 est parmi "Terminale professionnelle")

- Spécialités technico-professionnelles de la production
- Spécialités technico-professionnelles des services

Q16-Q17 2.3 CONTEXTE DU DISPOSITIF (Plusieurs choix possibles)

	Oui	
Accompagnement personnalisé (AP)	<input type="radio"/>	
Activité pédagogique complémentaire (APC)	<input type="radio"/>	
Allophones	<input type="radio"/>	
Bac Pro (Nature - Libellé Court est = "LYC POLYV") ou (Nature - Libellé Court est = "LYC PROF")	<input type="radio"/>	
Histoire des arts - Art et culture	<input type="radio"/>	
Langues et Cultures de l'Antiquité	<input type="radio"/>	
Préciser le niveau de classe		(Q16f est = "Oui") <input type="text"/>
Liaison Collège-Lycée (Nature - Libellé Court est = "COLLEGE") ou (Nature - Libellé Court est = "LYC POLYV") ou (Nature - Libellé Court est = "LYC PROF") ou (Nature - Libellé Court est = "EREA")	<input type="radio"/>	
Liaison Ecole-Collège (Nature - Libellé Court est = "COLLEGE") ou (Nature - Libellé Court est = "ELEMENTAIR") ou (Nature - Libellé Court est = "ELEM.APPLI") ou (Nature - Libellé Court est = "ELEM.SPEC.")	<input type="radio"/>	
Liaison Bac Pro - BTS (Nature - Libellé Court est = "LYC POLYV") ou (Nature - Libellé Court est = "LYC PROF")	<input type="radio"/>	
Autre (Précisez)	<input type="radio"/>	
Précisez		(Q16j est = "Oui") <input type="text"/>

2.4 NATURE DU DISPOSITIF (plusieurs choix possibles)

Q18-Q19 Le dispositif s'inscrit dans le cadre de :

	oui	
Pratique quotidienne de cours	<input type="radio"/>	
Action interne à l'établissement	<input type="radio"/>	
Dispositif national (<i>Dis-moi 10 mots, Prix littéraires...</i>)	<input type="radio"/>	
Précisez :		(Q18c est = "oui") <input type="text"/>
Dispositif local (<i>Fête du livre, actions spécifiques région Rhône-Alpes ou locales, etc...</i>)	<input type="radio"/>	
Précisez :		(Q18d est = "oui") <input type="text"/>

Autre

Précisez

(Q18e est = "oui")

Q20 Ce dispositif entre-t-il dans le cadre d'un partenariat local ou national ?

Oui Non

Q21 Si oui lequel ? (Q20 est = "Oui")

Q22 Ce dispositif intègre-t-il l'utilisation d'un dispositif numérique ?

Oui
 Non

Q23 Si oui à quel degré ? (Q22 est = "Oui")

25%
 50%
 75%
 100%

Q24 Si oui, pouvez-vous préciser rapidement le dispositif numérique ? (Q22 est = "Oui")

Q25 Ce dispositif est-il monodisciplinaire ?

oui
 non

Q26 Si oui précisez : (Q25 est = "oui")

- Français
- Mathématiques
- E.P.S.
- Histoire-Géographie
- Anglais
- Allemand
- Espagnol
- Italien
- Portugais
- Autres (à préciser)

Q27 Précisez (Q26 est parmi "Autres (à préciser)")

Q28 Ce dispositif est-il pluridisciplinaire?

- oui
- non

Q29 Champ pluridisciplinaire (précisez) (Q28 est = "oui")

Q30 2.6 DOMAINES (plusieurs choix possibles)

- Ecrire
- Lire
- Dire/Parler
- Outils de la langue
- Autre (à préciser)

Q31 A préciser (Q30 est parmi "Autre (à préciser)")

Q32 Ce dispositif relève-t-il spécifiquement de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme ?

- oui
- non

P4 **3. EFFETS RECHERCHES**

Q33 3.1 ATTENTES OBJECTIFS

Indiquez vos attentes, vos objectifs....

Q34 3.2 COMPETENCES DU SOCLE

Indiquez les compétences du socle commun mises en oeuvre par l'action

3.3 EVALUATION DU DISPOSITIF

Q35 Avez-vous défini des indicateurs d'efficacité du dispositif ?

- oui
- non

Q36 Lesquels ? (Q35 est = "oui")

P5 **4. DISPOSITIF LIE A LA PARENTALITE**

Q37 Existe-t-il au sein de votre établissement un dispositif lié à la parentalité (relation aux familles)?

- Ouvrir l'école aux parents - La mallette des parents - Autre dispositif

Q38 Lequel ? (Q37 est parmi "- Autre dispositif")

B2

|| Aller à Q39 Si (Nature - Libellé Court est comme "LYC PROF") ou (Nature - Libellé Court est comme "LYC POLYV") ou (Nature - Libellé Court est comme "EREA")

|| Par défaut aller à **Fin du questionnaire**

P6 **5. TESTS JOURNEE DEFENSE CITOYENNETE**

Q39 Recevez-vous les résultats des tests passés par les élèves lors des Journées Défense et Citoyenneté ?

Oui Non

Q40

Existe-t-il dans votre établissement un dispositif spécifique à destination des élèves repérés en difficulté lors de ces tests ?

Oui Non

Q41 Si oui de quel ordre ? (Q40 est = "Oui")

ANNEXE 2

École élémentaire "G" de l'académie de Grenoble
classe de CM2

LECTURE ELFE 2016-2017

NOM Prénom	02/09/16 M Petit MLCM	02/09/16 M Petit percentile	04/01/17 M Petit MLCM	04/01/17 M Petit percentile
B	115	25	140	50
B	127	45	158	72
B	176	90	194	>90
C	136	50	168	83
D	64	<5	112	20
D	186	>90	197	>90
E	115	25	152	68
F	162	82	161	82
F	178	>90	211	>90
K	152	70	191	>90
K	147	65	176	89
J	144	60	161	82
L	115	25	144	58
L	173	90	206	>90
M	127	45	151	68
P	108	20	145	59
P	133	45	170	85
P	133	45	147	60
R	115	25	161	82
R	191	>90	215	>90
R	103	15	140	50
Z	88	<10	115	22

ANNEXE 3

Lecture fluence (mots / mn)
CE2 - Ecole "D" de l'academie de Grenoble

Elèves	Test 1 sept. 2016	Test 2 oct. 2016	Test 3 fév. 2016	Test 4 fév 2016 (en P.P.E.)			
A	34	46	72	85			
B	43	51	65				
C	81	90	122				
D	61						
E	57	86	86				
F	69	76	107				
G	61 ^Δ	92	100				
H	25	34	51				
I	81	92	103				
J	63	80	86				
K	25	30	55	73			
L	74	92 ⁺	108				
M	57	92	110				
N	57	71	75				
G'	61	73	68				
H'	64	78	92				
I'	104	104 ⁺	165				
J'	54	86					
K'	53	65	68				
L'	44	55	70				
M'	69	90	122				
N'	80	92	135				
O'	39	56	80				
P'	44	62	74				
Q'							
R'	84	92	115				
S'	53	74	92				

Année universitaire 2016-2017

Master 2 *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation*
Mention Premier degré

Titre du mémoire : Dispositifs favorisant les apprentissages fondamentaux en matière de compétence langagière : enjeux, pratiques et résultats.

Auteur : Mathilde STEEN

Résumé : Ce mémoire présente l'analyse des résultats d'une enquête réalisée auprès des établissements de l'académie de Grenoble sur les dispositifs favorisant les apprentissages fondamentaux en matière de compétence langagière. Les principaux objectifs de ces outils sont la prévention de l'illettrisme, l'aide à la maîtrise de la langue pour les élèves en difficulté, la réussite de l'inclusion des élèves allophones, l'aide à la parentalité. Différents dispositifs cités par les établissements sont détaillés dans le mémoire. Des résultats chiffrés et qualitatifs illustrent la façon dont ils sont mis en œuvre dans les établissements.

Mots clés : prévention de l'illettrisme, résultats d'enquête, dispositifs d'aide à la maîtrise de la langue, littéracie, fluence

Summary : This document presents some devices which help in literacy skills and for the prevention of illiteracy. This research paper is based on results of a survey conducted in the school institutions (école, collège, lycée) of Grenoble Academy.

Key words : illiteracy prevention, literacy skills, fluency, survey results